





Les Points de Référence  
pour la Conception et la Prestation  
des Programmes d'Etudes Universitaires  
en Droit



Tuning Moyen-Orient et Afrique du Nord

# Les Points de Référence pour la Conception et la Prestation des Programmes d'Etudes Universitaires en Droit

**Mohammad Hussein Bashayreh,  
Darina Saliba Abi Chedid (Editeurs)**

Auteurs:

Mohammad Hussein Bashayreh, Darina Saliba Abi Chedid,  
Abdullah Abdulkarim Abdullah, Maher Kabakibi, Noureddine Kridis,  
Sana Totah, Mutasim Alqudah, Houria Yessad, Yahya Haloui,  
Madjid Kaci, Esam F. Husain Alhain, Ahmed Weshahi,  
Basem S. M. Boshnaq, Mohamed Benjelloun, Anas Lamchichi,  
Khaled Chiat, Mohamed Rafat Mahmoud, Jenneke Bosh-Boesjes,  
Maria Luisa Sanchez Barrueco, Andrea Gattini, Andrey Kuvshunov

2016  
Université de Deusto  
Bilbao

## **Les Points de référence pour la conception et l'exécution des programmes d'étude aboutissant au diplôme de Licence en Droit**

Les points de référence sont des indicateurs non - normatifs et des recommandations générales qui visent à soutenir la conception, la livraison et l'articulation des programmes d'études en Droit. Le groupe de ce domaine, comprenant des experts du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et d'Europe ont mis au point ce document en consultation avec différents intervenants (universitaires, employeurs, étudiants et diplômés). Cette publication a été préparée au sein du projet Tuning Moyen-Orient et Afrique du Nord 543948 - TEMPUS - 1-2013-1 - ES- TEMPUS - JPCR.

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication (communication) n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Les éditeurs : Mohammad Hussein Bashayreh, Darina Saliba Abi Chedid

Les auteurs: Mohammad Hussein Bashayreh, Darina Saliba Abi Chedid, Abdullah Abdulkarim Abdullah, Maher Kabakibi, Nouredine Kridis, Sana Totah, Mutasim Alqudah, Houria Yessad, Yahya Haloui, Madjid Kaci, Esam F. Husain Alhain, Ahmed Weshahi, Basem S. M. Boshnaq, Mohamed Benjelloun, Anas Lamchichi, Khaled Chiat, Mohamed Rafat Mahmoud, Jenneke Bosh-Boesjes, Maria Luisa Sanchez Barruero, Andrea Gattini, Andrey Kuvshunov

© Tuning

Bien que tout le matériel soit considéré la possession de ses participants officiels, d'autres établissement d'enseignement supérieur sont libres de tester et utiliser le matériel après la publication, à condition que la source soit mentionnée.

Aucune partie de cette publication, y compris la conception de la couverture, ne peut être reproduite, stockée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, chimique, mécanique, optique, par enregistrement ou photocopie, sans autorisation préalable de l'éditeur.

Conception de portail: © Fotocomposición IPAR, S.Coop. (Bilbao)

© Publications de l'Université de Deusto  
c.p. 1 - 48080 Bilbao  
e-mail: publicaciones@deusto.es

ISBN: 978-84-16982-03-5  
Dépôt légal: BI - 241-2017

Imprimé en Espagne

# Le contenu

<b>Introduction générale</b>	<b>9</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>15</b>
1. Les Partenaires	16
2. La pertinence de la méthodologie de Tuning pour les Universités partenaires	17
3. Un aperçu général des programmes de droit dans les Universités partenaires	18
3.1. Les similitudes générales	18
3.2. « Divergences cachés » Renforcer la justification de « Tuning »	19
3.3. Les Universités partenaires sans Programme de Droit	20
<b>II. Les compétences génériques - Une perspective thématique</b>	<b>21</b>
1. L'Exploration des compétences génériques	21
2. Le processus par lequel la liste des compétences génériques a été produite	23
<b>III. Formuler une liste de compétences spécifiques pour un programme de droit</b>	<b>25</b>
1. L'Identification des compétences spécifiques pour les programmes de Droit	25
2. La description du processus d'identification des compétences spécifiques pour le droit	27
<b>IV. Les consultations et les réflexions</b>	<b>29</b>
1. Les résultats relatifs aux compétences génériques	29
2. Résultats liés aux compétences spécifiques du point de vue des parties prenantes de la zone loi	32
2.1. La validation de la liste des compétences spécifiques pour un programme de droit	32

2.2. Le classement des compétences spécifiques les plus importantes	33
2.3. La note de la réalisation de niveau	34
3. L'interprétation des résultats	35
3.1. Les observations relatives à l'accord global sur l'importance de la plupart des compétences génériques et spécifiques	35
3.2. Les observations relatives à la faible cote du niveau de réalisation	36
<b>V. L'élaboration du Profil - méta pour le droit</b>	<b>39</b>
1. La description du processus	39
2. La présentation du méta - profil pour un programme de droit	41
3. Une explication des composants principaux du méta-profil pour le droit	45
<b>VI. Concevoir le profil du diplôme en droit</b>	<b>49</b>
1. Contrastant la méta - profil avec les programmes de droit existants	49
2. Finaliser les compétences clés	50
3. Les Cours	52
4. Les résultats d'apprentissage efficaces	53
<b>VII. La charge de travail des étudiants</b>	<b>69</b>



# Introduction générale

La convergence des systèmes éducatifs nationaux au sein de l'UE est une étape importante dans le développement global de l'enseignement supérieur moderne dans le 21<sup>e</sup> siècle. Depuis que la Déclaration de Bologne a été signée (le 19 Juin 1999), ceci a été considéré comme le point de départ officiel du processus d'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe, un processus dont l'objectif final consiste en la création de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES).

La signature de la Déclaration de Bologne a conduit à une série de réformes dans les systèmes éducatifs de la majorité des pays européens. Pour les Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) ces réformes consistent à accorder des programmes d'enseignement de base en termes de la structure et les résultats des degrés. Un rôle de premier plan devrait être donné aux profils des diplômés et aux degrés de sorte qu'ils répondent aux besoins à la fois du marché du travail et de la société, ainsi que pour les tâches spécifiques d'une communauté universitaire. Par conséquent, il est particulièrement important d'exprimer tous les différents niveaux d'enseignement en termes de compétences et résultats d'apprentissage.

## La contribution des universités au processus de Bologne et Tuning

Tuning a commencé comme un projet en 2000, initié par les institutions d'enseignement supérieur et leurs académiciens, et fortement soutenu moralement et financièrement par la Commission européenne.

Au fil du temps Tuning a dépassé l'UE et se transforme progressivement en un système méthodologique global couvrant les secteurs éducatifs dans de nombreuses régions du monde.

Il est bien connu que le projet Tuning a été développé dans le contexte plus large des réformes continues des systèmes européens d'enseignement supérieur, lorsque la société en général a subi des changements rapides. Le nom Tuning a été choisi pour le projet afin de refléter l'idée que les universités ne semblent pas avoir d'uniformité dans leurs programmes d'études ou toute sorte de programmes d'études européens unifiés, prescriptive ou définitive, mais simplement pour les points de référence, la convergence et la compréhension commune. La protection de la riche diversité de l'éducation européenne a été primordiale dans le projet Tuning dès le début et le projet ne vise nullement à restreindre l'indépendance des académiques et spécialistes des disciplines, ou miner l'autorité scolaire locale et nationale.

Le projet Tuning visant à relier les objectifs politiques du processus de Bologne et à un stade ultérieur de la stratégie de Lisbonne pour le secteur d'enseignement supérieur. Au fil du temps, Tuning a développé dans un processus, une approche de la (re) concevoir, développer, mettre en œuvre, évaluer et améliorer la qualité des programmes de premier, deuxième et troisième cycle. Le projet Tuning et sa méthodologie constituent l'un des outils d'enseignement pour la création de l'EEES. La nécessité de l'enseignement supérieur compatible, comparable et compétitive en Europe reflète les besoins des étudiants. Plus la mobilité des étudiants, plus la demande pour obtenir des informations fiables et objectives sur les diplômes offerts par différents établissements d'enseignement supérieur. En dehors de cela, les employeurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe ont besoin d'informations fiables sur les diplômes délivrés et sur ce que ces qualifications signifient dans la pratique et dans le contexte du marché du travail. Par conséquent, le processus de création des cadres nationaux de qualification est inséparable du processus de développement de l'EEES.

Tuning vise à répondre aux besoins des institutions et des structures d'éducation et à offrir une méthodologie concrète pour mettre en œuvre l'approche basée sur les compétences au niveau des établissements d'enseignement supérieur et des domaines. Tuning propose une méthodologie pour (re) concevoir, développer, mettre en œuvre et évaluer les programmes d'études pour chacun des cycles de l'enseignement supérieur. En outre, Tuning sert de plate-forme pour le développement

de points de référence au niveau des domaines. Ceux-ci sont pertinentes pour faire des programmes d'études comparables, compatibles et transparente. Les convenus des points de références pour les domaines et leurs programmes d'études sont exprimés en termes de compétences et résultats d'apprentissage.

Tuning en général est issu de la compréhension que le processus de Bologne est au sujet des universités, de leurs étudiants, des académiques et du personnel non-académique. Ce sont eux, avec toutes leurs connaissances et expériences, qui devraient être décidés sur les stratégies d'innovation de l'éducation supérieure. Tuning est un projet motivé par université et un mouvement d'entraînement universitaire qui est apparu comme une réaction de l'EES aux nouveaux défis et de nouvelles opportunités qui ont émergé dans le processus d'intégration européenne et la création de l'EEES.

### **Tuning en Moyen Orient et Afrique du Nord**

La méthodologie de Tuning, comme un outil universel pour moderniser les programmes dans le cadre de la réalisation des compétences professionnelles, est allé au-delà des frontières de l'UE et a acquis une importance internationale. Les universités de différents pays et continents dans l'expansion de la coopération ont de plus en plus recours à l'utiliser pour construire des programmes conjoints impliquant la mobilité académique, l'éducation intégrée, la mise en place d'un système de crédit, l'échange de modules d'enseignement et la reconnaissance mutuelle des qualifications.

Les universités du Moyen-Orient et Afrique du Nord ont également la maîtrise des principes de la méthodologie de Tuning en intégrant des descriptions de compétences spécifiques et génériques et de planification de l'éducation au niveau des diplômes complets et des composants individuels de degré.

Le projet Tuning du Moyen-Orient et Afrique du Nord (T-MEDA) a été conçu comme un projet indépendant motivé par université indépendant avec des contributions des membres du personnel de l'université de différents pays. Le projet T-MEDA reflète l'idée que les universités ne semblent pour l'harmonisation de leurs programmes d'études ou toute sorte de programmes unifié, normatif ou définitif; mais, tout simplement pour les points de convergence et de compréhension commune.

La protection de la riche diversité de l'éducation a été primordiale dans le projet Tuning dès le début et le projet Tuning Moyen-Orient et Afrique du Nord ne cherche nullement à restreindre l'indépendance des académiques et des spécialistes disciplinaires ou endommager les autorités académiques locales et nationales. Les objectifs sont complètement différents. Tuning cherche des points de référence communs. Les points de référence sont des indicateurs non-normatif qui visent à soutenir l'articulation des programmes d'études.

Le projet Tuning du Moyen-Orient et Afrique du Nord (TEMPUS, 2013-2016) a réuni:

### *8 universités de l'UE:*

Université de Deusto, le coordinateur du projet (Espagne), Université de Groningen (Pays-Bas), École de Londres de Sciences Économiques et politiques (Royaume-Uni), Université Aristotle de Thessaloniki (Grèce), Université d'Angers (France), Université de Padova (Italie), Université de Malte (Malte), Université de Chypre (Chypre);

### *22 universités du Moyen Orient et Afrique du Nord*

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou et l'université d'Alger (Algérie), Université Mohammed Premier et de l'Université Moulay Ismail (Maroc), l'Université du Caire et l'université du canal de Suez (Égypte), Collège Universitaire de Palestine Ahliyeh et l'Université islamique de Gaza (Territoire palestinien occupé), Université internationale pour la science et la technologie et l'Université internationale arabe (Syrie), Université de Yarmouk, Université jordanienne des sciences et de la technologie et l'Université hachémite (Jordanie),

Le Projet comporte également trois partenaires sociaux: Association des universités arabes, le co-coordinateur du projet (Jordanie), Direction générale de l'enseignement supérieur (Liban), et le Bureau de conseil syrien pour le développement et l'investissement (Syrie).

Le projet tente d'institutionnaliser l'utilisation de la méthode de Tuning dans la pratique des institutions d'enseignement supérieur au Moyen-Orient et en Afrique du Nord à travers le renforcement d'un cadre de programmes d'études comparables, compatibles et transparents. Le

but est d'appliquer la méthodologie de Tuning dans les universités et de développer des points de référence sur quatre domaines- Architecture, Droit, Sciences Infirmières et Tourisme. Le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'amélioration des programmes d'études du premier cycle dans les domaines mentionnés sont parmi les principaux résultats du projet. Le projet est spécialement conçu pour promouvoir la coopération régionale et internationale entre le Moyen-Orient, Afrique du Nord et les universités de l'UE.

Ce manuel contient les conclusions générales de Groupe de domaine d'études dans le projet Tuning Moyen-Orient et Afrique du Nord. Ceux-ci se reflètent dans la synthèse du consensus atteint par les membres du groupe et les experts internationaux sur le domaine. Nous espérons et croyons que le matériel contenu dans ce manuel sera très utile pour tous les institutions d'enseignement supérieur qui souhaitent mettre en œuvre l'approche basée sur les compétences, et qu'il va les aider à trouver et à utiliser les outils les plus appropriés pour l'adaptation ou la création de programmes d'enseignement supérieur afin de répondre aux besoins de la société d'aujourd'hui.

La publication des points de référence est devenue une réalité due à un travail collectif par le Groupe de domaine d'études et les équipes de projet dans les universités d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et en participation avec leur personnel académique et administratif à qui nous tenons à exprimer notre sincère gratitude. Nous soulignons notre profonde gratitude à tous les experts européens, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord qui ont apporté une contribution significative au développement des points de référence pour la conception et l'exécution des programmes d'études dans divers domaines.

Nous espérons que les lecteurs trouveront ce manuel utile et intéressant.

***Pablo Beneitone,***  
Directeur de l'Académie Tuning,  
Université de Deusto (Espagne)

***Ivan Dyukarev,***  
Directeur de projet, Académie de Tuning,  
Université de Deusto (Espagne)



# I

## Introduction

Le projet de Tuning concernant le moyen-orient et l’afrique du nord (« T- MEDA ») dirigé par l’université de Deusto implique un groupe pour le domaine du droit (« droit SAG ») à côté d’autres groupes de tourisme, d’architecture, et des soins infirmiers. Le SAG de droit comprend 15 universités partenaires du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord. Conformément à la méthodologie et les objectifs de « tuning », le SAG de droit vise à :<sup>1</sup>

- Identifier et analyser les similitudes et les différences entre les programmes de droit des Universités partenaires ;
- Produire une méta- profil de compétence centré sur le droit sur la base de l’information partagée et de l’expérience échangée par et entre les universités partenaires à travers le projet de Tuning;
- Développer un profil de degré et examiner sa mise en œuvre à l’une des universités partenaires pour une année universitaire au cours de la période du projet T-Meda.
- Générer un rapport décrivant le processus suivi, les résultats atteints et les leçons apprises afin que les réalisations du projet T - Meda puissent être une référence internationale pour le développement de modèles d’enseignement, d’apprentissage et d’évaluation dans les programmes de droit.

---

<sup>1</sup> Une introduction à l’Académie de Tuning et ses activités peut être trouvées à : <http://tuningacademy.org/tuning-academy/?lang=en>

Les paragraphes qui suivent présentent les partenaires, la pertinence de la méthodologie de Tuning pour eux, et les similitudes et les disparités entre leurs programmes de droit.

## 1. Les Partenaires

---

Les universités partenaires représentées dans le SAG de droit sont (dans l'ordre alphabétique) :

- L'Université de l'Algérie 1 (Algérie), représentée par Madjid Kaci.
- L'Université internationale arabe (Syrie) représentée par Maher Kabakibi.
- L'Université arabe de Beyrouth (Liban) représentée par Abdullah Abdulkarim Abdullah.
- L'Université du Caire (Egypte), représentée par Ahmed Weshahi.
- L'Université Hachémitte (Jordanie) représentée par Mutasim Al Qudah.
- L'Université Saint-Esprit de Kaslik (Liban) représentée par Darina Saliba.
- L'Université islamique de Gaza (Palestine) représentée par Basem S. M. Boshnaq.
- L'Université de Jendouba (Tunisie) représentée par Saoussen Krechen EP Khalfallah.
- L'Université de Mohammed Premier (Maroc) représentée par Yahya Haloui.
- L'Université de Moulay Ismail (Maroc) représentée par Mohamed Benjelloun.
- L'Université de Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou (Algérie), représentée par Houria Yessad.
- L'Université d'Omar Al Mukhtar (Libye) représentée par Esam F Husain Alhain.
- Le Collège universitaire palestinien Ahilyeh (Palestine) représentée par Sana Totah.



- L'Université de Tunis (Tunisie) représentée par Noureddine Kridis et Mohamed Ali Benzina.
- L'Université Yarmouk (Jordanie), représentée par Mohammad Bashayreh.

Le SAG de droit comprend également quatre experts des universités européennes partenaires : Prof. Dr. Andrea Gattini, Università ' Degli Studi Di Padova ; Dr. Maria Luisa Sanchez Barrueco, Universidad de Deusto ; Prof. Dr. Jenneke Bosch - Boesjes, Rijksuniversiteit Groningen ; Dr Andrey Kuvshunov, London School of Economics and Political Sciences.

## 2. La pertinence de la méthodologie de Tuning pour les Universités partenaires

Des avancées considérables ont été prises, ou sont en cours, vers la réforme de l'enseignement supérieur dans les pays des Universités partenaires. Ces étapes sont dans la poursuite des plans stratégiques approuvés au niveau national dans chaque pays.<sup>2</sup> Cela provient du fait que l'enseignement supérieur joue un rôle essentiel dans le développement des ressources humaines, qui est un capital de base de ces pays.

Dans le cadre de ces politiques nationales, les facultés de droit des Universités partenaires ont passé en revue leurs programmes. Ils ont adopté des déclarations explicites de leurs missions respectives et les objectifs. Dans plusieurs pays, les normes d'accréditation au niveau national sont appliquées ou prévues pour la mise en œuvre. Au Liban, les universités partenaires sont également dans le processus de demande d'accréditation internationale des agences internationales compétentes. En outre, la méthodologie d'accord ouvre la voie à de plus grandes possibilités de coopération entre les universités partenaires et leurs homologues dans d'autres pays.

Le projet T - Meda est donc venu au bon moment. La méthodologie d'accord peut favoriser les efforts des universités partenaires en vue d'améliorer les programmes transparents avec les compétences définies et les acquis d'apprentissage. Le profil de degré qui sera conçu par le projet sera un point de repère pour la révision des programmes existants.

<sup>2</sup> Par exemple, la stratégie nationale pour l'enseignement supérieur en Jordanie peut être consulté à [www.mohe.gov.jo/Portals/0/2011-2013.pdf](http://www.mohe.gov.jo/Portals/0/2011-2013.pdf)

tants dans les universités partenaires ou établir de nouveaux programmes fondés sur les compétences.

Les programmes de droit basés sur les compétences peuvent même fournir aux diplômés une chance de pratiquer le droit dans un pays autre que le pays d'étude avec des exigences supplémentaires moindres. En fait, plusieurs écoles de droit aux États-Unis et en Europe ont conçu des cours pour exposer les étudiants aux différents systèmes juridiques pour permettre plus facilement aux diplômés de pratiquer le droit dans des juridictions différentes.<sup>3</sup> Il est établi que l'éducation juridique fondée sur les compétences pourrait aussi placer les diplômés dans une meilleure position pour recevoir la certification professionnelle dans d'autres pays. En effet, dans la poursuite des objectifs de la déclaration de Bologne le 19 Juin 1999, la méthodologie d'accord sert l'internationalisation de l'éducation juridique en facilitant la mobilité des étudiants entre les programmes de droit comparables et mutuellement équivalentes.<sup>4</sup>

### 3. Un aperçu général des programmes de droit aux Universités partenaires

---

#### 3.1. *Les similitudes générales*

Douze universités partenaires offrent des programmes de baccalauréat en droit avec des caractéristiques communes. Ces programmes couvrent les thèmes des branches principales du droit : droit civil, droit commercial, droit administratif, droit constitutionnel, droit pénal, droit international public, droit international privé, procédure civile, procédure pénale, droit de la famille, et des preuves.

Une perception générale se cache derrière ces programmes de droit ; à savoir, la faculté des diplômés en droit ou des avocats consacrés à la diffusion des connaissances juridiques et la sensibilisation à l'importance de la primauté du droit. Cette perception générale a conduit à un programme de connaissances axé. Les cours et les méthodes d'enseignement ne sont pas adaptés à la pratique professionnelle. Même si un pro-

---

<sup>3</sup> Joan Mahoney, « L'internationalisation de l'éducation juridique » 2 Amsterdam F. L. 43 (2009-2010).

<sup>4</sup> Informations sur la Déclaration et le processus de Bologne peut être trouvé à <http://www.ehea.info/article-details.aspx?ArticleId=5> (Dernière visite le 18 Avril 2015).

gramme comprend des cours visant le développement des compétences pratiques des étudiants, ces cours ont tendance à être peu nombreux et ne changent pas l'identité générale du programme.

Certains de ces programmes de droit sont structurés selon un système de crédit modulaire basé sur semestre (comprenant 110 Cr. H. comme dans l'Université d'Omar Al Mukhtar, Libye à 141 Cr. H. à l'Université Yarmouk, Jordanie) ; d'autres suivent un système annuel non modulaire. L'arabe est la langue d'enseignement des programmes de droit dans la plupart de ces douze programmes. Alors que l'Université du Caire offre un programme de droit chargé en arabe, elle est représentée dans le projet avec un programme spécial chargé en anglais. À quelques exceptions près, d'autres programmes contiennent des modules dans une langue étrangère : anglais ou français.

Il est intéressant de noter que l'Université islamique de Gaza offre un programme en « charia et le droit » où les modules de droit font 78 heures créditées sur 148. Les programmes de droit dans d'autres universités partenaires comprennent des cours Shariah de droit de la famille ; cours de droit de la famille à l'Université Saint-Esprit de Kaslik ne se limitent pas à la Shari'ah.

En outre, les discussions entre le SAG de droit a révélé que les résultats d'apprentissage escomptés de ces programmes sont les mêmes dans les universités partenaires d'enseignement du droit. Ainsi, les diplômés sont censés d'avoir des connaissances spécialisées des principes et des règles de droit et d'être en mesure de les appliquer dans des situations concrètes. Toutefois, les diplômés devront améliorer leurs compétences grâce à une nouvelle certification professionnelle à intégrer dans la pratique juridique professionnelle. En effet, dans tous les pays représentés dans le SAG de droit, la profession juridique, y compris une carrière judiciaire, dépend de programmes de certification professionnelle administrés par des associations professionnelles ou faculté de droit, alors que les candidats aux emplois judiciaires sont formés par des entités spéciales, comme un institut judiciaire.

### 3.2. « *Divergences cachés* » Renforcer la justification de « *Tuning* »

Fait intéressant, alors que les programmes de droit dans les universités partenaires ont les caractéristiques communes ci-dessus, y compris les titres des cours similaires, il est avéré que les cours qui sont apparemment similaires en termes de nom et le poids de crédit sont en fait dif-

férents en ce qui concerne le niveau de leur contenu. Pour une université partenaire un cours peut être conçu pour les étudiants de première année, alors qu'il est enseigné à un niveau plus avancé aux étudiants de troisième ou quatrième années d'études. Par conséquent, de tels cours ne peuvent, en effet, être équivalents à l'autre.

Le fait que les similitudes apparentes entre les cours ne garantissent pas le même contenu ou le niveau de connaissance accentue la pertinence des cours basés sur les compétences. En d'autres termes, la comparaison des cours en termes de compétences ciblées et les résultats escomptés d'apprentissage peuvent être plus fiables en matière de détermination de l'équivalence entre les cours. Il en résulte que l'on peut plausiblement supposer que des projets d'échange de reconnaissance académique et les étudiants devraient être facilités par des cours basés sur les compétences plus que ce qu'ils pourraient autrement.

### **3.3. Les Universités partenaires sans Programme de Droit**

Trois universités partenaires, cependant, ne partagent pas les caractéristiques ci-dessus. L'Université de Tunisie, est représenté avec un programme axé sur les droits de l'homme; elle ne couvre pas les cours communs relatifs aux principales branches du droit ; les diplômés ne sont généralement pas qualifiés pour poursuivre la certification professionnelle.

En outre, l'Université Hachémite, Jordanie, ne propose pas un programme de diplôme en droit. Il a un programme en comptabilité et en droit commercial qui vise à obtenir un diplôme comptable ayant une connaissance suffisante du droit commercial adapté à leur profession comptable.

L'Université internationale arabe, Syrie, n'a pas de programme de droit, que ce soit. Cependant, les idées peuvent être recueillies à partir du programme de l'Université de Damas de la licence en droit, en supposant qu'il reflète les exigences réglementaires nationales d'un tel programme en Syrie.

À la lumière de cet examen des programmes de droit existants dans les universités partenaires, les membres du groupe SAG ont discuté et produit une liste de compétences génériques et une liste de compétences spécifiques pour un programme de droit. Suite à un processus de consultation, le groupe SAG a développé une méta- profil pour un programme de droit. Les sous-sections suivantes décrivent ce processus et expliquent les compétences résultant.

## II

# Les compétences génériques - Une perspective thématique

## 1. L'Exploration des compétences génériques

Le groupe SAG a examiné les compétences génériques qu'un étudiant en droit doit développer en tant qu'une personne instruite et un membre responsable de la société. Les compétences génériques sont ici considérées comme des compétences, des attitudes et des aptitudes qui peuvent aider à améliorer les compétences spécifiques en matière de droit. Par exemple, la pensée fondamentale et générale et les compétences analytiques et la capacité de prendre des décisions logiques sont nécessaires en général dans la gestion des affaires au jour le jour ; en même temps, ces compétences sous-tendent le travail professionnel d'un avocat dans le traitement des documents juridiques et des questions et l'application de la loi à un ensemble de faits donnés.

En outre, étant membre de la société, en interaction avec et au service des autres, un diplômé universitaire devrait avoir des compétences développées de communication, sens de l'engagement et de dévouement, et la capacité d'agir de manière éthique.

Ainsi, la liste des compétences génériques proposées initialement par le groupe SAG contenait les capacités de réflexion, les compétences organisationnelles, les compétences de communication, et les responsabilités sociales et éthiques.

La liste initiale des compétences génériques a ensuite été discutée entre les quatre domaines. À la suite de cette discussion, les compétences génériques suivantes ont été adoptées :

- Habiliter les autres.
- Le sens du dévouement.
- La préservation du patrimoine et des valeurs culturelles.
- Les compétences organisationnelles.
- Travailler de façon autonome.
- Le respect de la diversité et du multiculturalisme.
- La protection et la préservation de l'environnement.
- Rechercher des informations à partir d'une variété de sources.
- Les Compétences dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.
- Communiquer avec une seconde langue.
- Les procédures de santé et de sécurité.
- L'Initiative.
- Diriger efficacement.
- Être flexible et s'adapter aux différentes situations.
- Être assertif
- Les droits de l'homme.
- L'Auto- motivation.
- Appliquer les connaissances dans des situations pratiques.
- Travailler dans une équipe interdisciplinaire.
- Prendre des décisions logiques.
- Être innovateur et créatif.

- Agir de façon éthique et la responsabilité sociale.
- Maintenir la qualité du travail.
- Identifier et résoudre les problèmes.
- Maintenir la formation continue.
- Communiquer oralement et par écrit avec des publics différents.
- Avoir une pensée critique, l'analyse et la synthèse.
- Gérer le temps efficacement.

## 2. Le processus par lequel la liste des compétences génériques a été produite

Lors de leur première réunion à la mer Morte, en Jordanie en mai 2014, les membres du groupe SAG ont mappé un certain nombre de programmes de droit offerts dans les universités partenaires. Il a été convenu que les programmes de droit existants partagent des caractéristiques communes et sont basées sur des perspectives similaires. Ainsi, tous les pays concernés sont les pays de droit civil et un diplôme de droit est une condition nécessaire mais non suffisante pour la pratique juridique professionnelle.

Le groupe SAG, aidé par quatre experts des universités européennes, a mené un exercice de brainstorming pour atteindre un concept général de compétences génériques et une vision commune sur le rôle d'un avocat. De nombreuses compétences générales ont été suggérées. Les membres ont ensuite examiné les compétences génériques proposées dans les projets de syntonisation précédents en Afrique, en Amérique latine, en Europe, en Russie et aux États-Unis. Il a été constaté que la plupart des compétences proposées dans ces projets appariés ou approchées les compétences génériques qui ont été mentionnés au cours de la cartographie de certains programmes de droit dans les universités partenaires et l'exercice de brainstorming.

Certaines compétences génériques ont été considérées comme étroitement liés à un programme de droit. Ceux-ci comprennent les compétences de la pensée et de la communication, et les responsabilités

éthiques. Autres compétences génériques ont été examinées et jugées comme non pertinentes pour un programme de droit. Par exemple, l'engagement des procédures de santé et de sécurité a été jugé non pertinent pour un programme de droit - pas de compétence spécifique a été pensé pour être fondée sur une telle compétence générale.

Le groupe SAG de droit n'a pas tenu compte de quelques compétences génériques, qui ont ensuite été intégrées dans la liste finale de compétences génériques produites par les quatre SAGs dans le projet T-MEDA. Ces compétences comprennent : l'affirmation de soi et la capacité d'habiliter les autres.

A l'inverse, en substance, la liste finale des compétences génériques n'a pas laissé des compétences génériques proposées par le groupe SAG de droit. En termes de forme et de phrase, certaines compétences ont été fusionnées ou reformulées.



### III

## Formuler une liste de compétences spécifiques pour un programme de droit

### 1. L'identification des compétences spécifiques pour les programmes de Droit

Le SAG de droit a également produit une liste de dix-neuf compétences spécifiques pour un programme de droit. Ces compétences spécifiques peuvent être classées comme suit :

#### a) *Le niveau et l'étendue des connaissances juridiques*

- La connaissance de, et la capacité à, interpréter et appliquer les principes généraux du droit et du système juridique.
- La connaissance de, et la capacité à, interpréter et appliquer les textes et les principes du système juridique national et international dans des cas spécifiques juridiques.
- La prise de conscience critique des phénomènes philosophiques, politiques, sociaux, économiques, historiques, personnelles et psychologiques et de les prendre en considération dans la création, l'interprétation et l'application de la loi.
- Comprendre les principes et le processus de règlement extrajudiciaire des différends signifie dans le règlement des différends.

### b) *La pensée, le raisonnement et les compétences de recherche*

- La Bonne capacité de raisonnement juridique et de l'argumentation, et des points de vue différents de compréhension et de les articuler afin de proposer des solutions raisonnables.
- La capacité d'analyser des documents juridiques complexes et de résumer leurs arguments avec précision.
- La capacité d'analyse critique du système juridique.
- La capacité de prendre des mesures juridiques appropriées dans différents lieux.
- La capacité de déterminer les informations requises pour formuler un avis juridique.
- La capacité d'appliquer des critères de recherche scientifique dans le cadre de l'activité professionnelle.
- La capacité à utiliser les ressources nécessaires juridiques électroniques dans le cadre de la réalisation d'une pratique juridique.
- La capacité de contribuer à la création de nouvelles solutions juridiques et les institutions dans les affaires générales et particulières.

### c) *Communiquer dans un langage juridique clair et précis*

- La capacité d'une bonne expression écrite et orale, en langage technique couramment, en utilisant, des termes juridiques clairs précis.
- La connaissance suffisante d'une langue étrangère pour pouvoir travailler efficacement dans le domaine juridique.
- L'éthique professionnelle :
- La capacité d'agir avec loyauté, diligence et de manière transparente dans la défense des intérêts des personnes représentées.
- La conscience de la dimension éthique des professions juridiques et de la responsabilité sociale des diplômés en droit, et agir en conséquence.

#### d) *L'engagement*

- L'engagement à la justice et l'équité dans toutes les situations dans lesquelles le diplômé en droit est impliqué.
- L'engagement envers les droits de l'homme, la gouvernance démocratique et la primauté du droit.
- La capacité de fournir une expertise juridique en tant que membre d'une équipe juridique ou une équipe interdisciplinaire.

## **2. La description du processus d'identification des compétences spécifiques pour le droit**

---

Les membres du SAG sont parvenus à un accord sur les compétences spécifiques énumérées ci-dessus en identifiant les compétences qui associent directement avec le résultat escompté général d'un programme de droit comme indiqué plus haut dans le paragraphe II.4. Il est évident que la réalisation de ce résultat général nécessite le développement d'aptitudes à la pensée, les compétences de communication, et l'engagement d'utiliser les connaissances juridiques pour servir les intérêts des clients, mais aussi la communauté en général.

En plus de ces compétences spécifiques qui peuvent être directement déduites de la définition du résultat général d'un programme de droit, le groupe SAG a un examen critique et des listes de compétences spécifiques pour les programmes de droit identifiés dans des projets de syntonisation précédents discutés. En particulier, il a été estimé que la liste des compétences spécifiques produites par le projet «Tuning Europe» reflète plus étroitement les compétences spécifiques pertinentes du point de vue des membres participants. Pourtant, certaines compétences ont été fusionnées ; d'autres sont partis comme redondant.

En outre, le groupe SAG a pris en considération les perspectives de carrière juridique dans les pays des universités partenaires et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en général. Deux faits méritent d'être examinés ici. D'abord, la plupart des pays représentés dans le groupe SAG, comme l'Egypte, la Jordanie, le Liban, la Palestine et la Syrie, constituent une source de main-d'œuvre instruite employée dans d'autres pays de développement économique constant et, par conséquent, de plus en plus pour les travailleurs et les professionnels.

Le deuxième fait portant sur les perspectives de carrières juridiques est que la plupart des pays représentés dans le groupe SAG également définissent et mettent en œuvre des plans pour améliorer le secteur privé national et attirer les investissements étrangers. Ces plans impliquent des changements significatifs dans le rôle du secteur privé et les besoins et les objectifs qui sous-tendent la réforme législative en ce qui concerne si divers secteurs. Pour ne citer qu'un exemple illustrant ces changements et les réformes, la plupart des pays concernés ont introduit des lois de la concurrence au cours des dix dernières années, marquant le passage du monopole d'État de plusieurs services publics à la privatisation et les politiques du marché libre.

L'effet combiné des deux précités faits est double. Le marché intérieur est défini pour une concurrence accrue, de nouvelles formes de relations juridiques (par exemple, les partenariats public-privé), et même un nouveau paradigme de la fabrication et la mise en œuvre du droit (par exemple, la mise en place des organismes de réglementation autonomes investi de larges pouvoirs discrétionnaires règlements et règles établies).

En outre, alors que les avocats devraient faire face à ces changements, ils devraient également être en mesure de travailler dans de nouveaux milieux comprenant des membres internationaux que ce soit au niveau national ou par l'intermédiaire de travailler dans d'autres pays.

Ces développements potentiels, qui ont en effet commencé dans certains pays, ont informé les compétences spécifiques en matière de droit. Par exemple, la liste des compétences spécifiques comprend la communication dans une langue seconde, travaillant dans une équipe interdisciplinaire, et la connaissance du système juridique international.

En outre, la rapidité des évolutions économiques et technologiques accentue la nature de la loi comme un domaine en constante évolution et toujours le développement des connaissances. Tout programme de droit ne devrait pas enseigner toutes les nouvelles questions juridiques, types de relations et les responsabilités déclenchées par tels développements. Au contraire, un bon programme de droit est celui qui forme des étudiants à l'auto-apprentissage. Par conséquent, les compétences spécifiques relatives à : « la capacité d'appliquer des critères de recherche scientifique dans le cadre d'une activité professionnelle » et « la capacité d'utiliser les ressources juridiques électroniques nécessaires dans le cadre de la réalisation d'une pratique juridique », qui outre les compétences génériques de compétences d'enseignement et de recherche continue.

## IV

### Les consultations et les réflexions

Dans le cadre de la méthodologie de Tuning, une enquête a été menée pour évaluer et vérifier les listes proposées des compétences génériques et spécifiques. Le questionnaire a demandé aux répondants d'évaluer chaque compétence générique et spécifique, séparément, tant en termes de l'importance et de la réalisation, en utilisant une échelle de 1 (la note la plus basse indiquant) à 4 (la note la plus élevée indiquant). On a également demandé aux répondants de classer cinq compétences génériques et cinq compétences spécifiques comme les plus importants dans l'ordre décroissant.

Les membres du groupe SAG ont distribué un questionnaire dans leurs pays localités respectifs. Le nombre total de réponses des intervenants dans les programmes de droit était de 587 répondants à l'égard des compétences génériques, répartis comme suit: 121 universitaires, 104 employeurs, 234 étudiants et 124 diplômés. En ce qui concerne les compétences spécifiques, il y avait 454 répondants, comprenant 101 universitaires, 82 employeurs, 166 étudiants, 105 diplômés.<sup>5</sup>

#### 1. Les résultats relatifs aux compétences génériques

Les résultats de l'enquête en ce qui concerne la liste des compétences génériques ont validé la liste originale. Non seulement les résultats appuient l'importance des compétences génériques, mais aussi l'analyse de ces résultats montre un consensus général entre les différents grou-

---

<sup>5</sup> Les employeurs comprennent les praticiens du droit, les juges, les ONG, et les chefs des services juridiques à des entités privées et gouvernementales.

pes de parties prenantes. En effet, les résultats générés par le domaine du droit («niveau SAG ») avec les résultats des répondants dans l'ensemble de l'enquête («le niveau du projet») se soutiennent mutuellement. La validation des compétences génériques peut être démontrée en termes de degré d'importance et le classement en fonction des résultats de l'enquête.

### 1.1. *La note de l'importance des compétences génériques*

Toutes les compétences génériques ont été classées comme étant supérieur à 2. Étant donné que le questionnaire a utilisé une échelle d'importance croissant 1-4, les résultats indiquent que toutes les compétences génériques sont importantes. Pourtant, il existe des différences en matière de déterminer quelles compétences génériques sont les plus importantes. Le groupe SAG a convenu que le taux de 3 peut être utilisé comme une ligne de délimitation pour indiquer les compétences les plus importantes. Cela est parce que moins des compétences génériques ont été notés ci-dessous 3.

Au niveau du projet, toutes les compétences génériques, à l'exception de deux, ont été jugées plus élevées que « 3 ». Seule la compétence de «travailler de manière autonome » et « habiliter les autres » ont été notés ci-dessous « 3 ». En harmonie avec ce résultat, tous les répondants au niveau SAG nominale de (travail autonome) et (habiliter les autres) en dessous de 3. Toutefois, les diplômés au niveau SAG ont également évalué les compétences génériques suivantes ci-dessous 3 : le respect du multiculturalisme, à faire preuve de souplesse, la capacité de raisonnement, sens du dévouement, la capacité à travailler dans une équipe juridique et interdisciplinaire.<sup>6</sup>

### 1.2. *Le classement des compétences génériques les plus importants*

Le questionnaire demandait aux répondants d'énumérer les cinq compétences génériques en termes d'importance. L'analyse de ces lis-

---

<sup>6</sup> Des universitaires de tous les sujets notés seulement travailler de façon autonome en dessous de 3 ; les employeurs, les étudiants et les diplômés, la cote « travail autonome » et « l'autonomisation des autres » en dessous de 3 sur l'échelle d'importance croissant 1-4.

tes se présente comme suit. La compétence qui est classée première dans une liste a été attribué cinq points ; le deuxième 4 points, le troisième 3 points, le quatrième 2 points, le cinquième 1 point. Ensuite, la moyenne des points obtenus par chaque compétence générique a été calculée, et les compétences ont été mises en ordre croissant en fonction de la moyenne des points reflétant le classement.

Pour déterminer les compétences génériques classées comme la plupart des plus importants, le groupe SAG a décidé que les cinq compétences génériques principales sont celles qui atteignent la moyenne la plus élevée. Ainsi, les différents groupes de parties prenantes ont été jugées d'accord sur le niveau d'importance d'une compétence générique si cette compétence a une moyenne élevée, car cela révèle qu'il a été choisi par les répondants relativement haut rang parmi les cinq premières compétences génériques.

Selon cette approche, les compétences génériques suivantes sont apparues parmi les cinq premières compétences en fonction de chaque groupe de répondants au niveau du projet et le niveau SAG :

- a) la gestion efficace du temps.
- b) Avoir une pensée critique, l'analyse et la synthèse.
- c) Identifier et résoudre les problèmes.
- d) Maintenir la formation continue.
- e) Communiquer oralement et par écrit avec des publics différents.
- f) péremptoire
- g) Maintenir la qualité du travail.
- h) Agir de façon éthique et la responsabilité sociale.

Parmi les compétences ci-dessus, les trois premières compétences (a, b, c) sont apparues parmi les cinq premières compétences génériques en fonction de chaque groupe de parties prenantes que ce soit au niveau du projet ou le niveau SAG. Le reste des compétences ci-dessus (à savoir, d, e, f, g, h) avait classement avancé dans certaines mais pas toutes les listes de classement en fonction des différents groupes de parties prenantes.

### 1.3. *La note du niveau de réalisation des compétences génériques*

Les résultats de l'enquête soulignent le fait que toutes les parties prenantes pensent que les compétences génériques ne sont pas atteintes à un niveau satisfaisant. Le taux de réussite était toujours inférieur à 3 pour chaque compétence générique en fonction de chaque groupe de parties prenantes consultées. (La faible cote de réalisation sera considérée au paragraphe 3 ci-dessous.)

## **2. Résultats liés aux compétences spécifiques du point de vue des parties prenantes de la zone loi**

### 2.1. *La validation de la liste des compétences spécifiques pour un programme de droit*

L'enquête portant sur les compétences spécifiques pour un programme de droit a validé la liste des compétences spécifiques produites par le groupe SAG. Toutes les compétences spécifiques ont été jugées importantes ; la moyenne la plus basse de la notation d'une compétence spécifique est de 3,02 sur l'échelle d'importance croissant 1-4.

En outre, l'analyse des résultats de l'enquête en ce qui concerne les compétences spécifiques en question a révélé généralement une forte corrélation entre les points de vue des différents groupes de parties prenantes. Et les compétences spécifiques suivantes étaient moins importantes (alors qu'ils ont encore atteint un taux d'importance supérieure à 3) :

- la prise de conscience critique des phénomènes philosophiques, politiques, sociaux, économiques, historiques, personnelles et psychologiques et de les prendre en considération dans la création, l'interprétation et l'application de la loi.
- Comprendre les principes et le processus de règlement extrajudiciaire des différends.
- la capacité d'analyse critique du système juridique.

A l'autre extrémité de l'échelle, les compétences spécifiques suivantes ont été classées parmi les compétences les plus importantes sur la base du facteur de corrélation :



- La connaissance de, et la capacité à, interpréter et appliquer les principes généraux du droit et du système juridique.
- La connaissance de, et la capacité à, interpréter et appliquer les textes et les principes du système juridique national et international dans des cas spécifiques juridiques.
- L'Engagement à la justice et l'équité dans toutes les situations dans lesquelles le diplômé en droit est impliqué.
- La prise de conscience de la dimension éthique des professions juridiques et de la responsabilité sociale des diplômés en droit, et agir en conséquence.
- La Bonne capacité de raisonnement juridique et de l'argumentation, et des points de vue différents de compréhension et de les articuler afin de proposer des solutions raisonnables.
- La capacité d'une bonne expression écrite et orale, en langage technique couramment, en utilisant, termes juridiques clairs précis.
- La capacité d'agir avec loyauté, diligence et de manière transparente dans la défense des intérêts des personnes représentées.

## 2.2. *Le classement des compétences spécifiques les plus importantes*

Comme le classement des compétences génériques expliqué au paragraphe 1.2 ci-dessus, on a demandé aux répondants d'énumérer cinq principales compétences spécifiques. Le groupe SAG a adopté la même approche décrite ci-dessus pour déterminer les compétences spécifiques les plus importantes. Ainsi, les compétences spécifiques suivantes ont été choisies par les répondants comme le plus important :

- a) La connaissance de, et la capacité à, interpréter et appliquer les principes généraux du droit et du système juridique.
- b) La capacité d'agir avec loyauté, diligence et de manière transparente dans la défense des intérêts des personnes représentées.
- c) L'engagement à la justice et l'équité dans toutes les situations dans lesquelles le diplômé en droit est impliqué.

- d) La connaissance de, et la capacité à, interpréter et appliquer les textes et les principes du système juridique national et international dans des cas spécifiques juridiques.
- e) La prise de conscience de la dimension éthique des professions juridiques et de la responsabilité sociale des diplômés en droit, et agir en conséquence.
- f) La bonne capacité de raisonnement juridique et de l'argumentation, et la compréhension des points de vue différents de et de les articuler [...].
- g) La capacité de fournir une expertise juridique en tant que membre d'une équipe juridique ou une équipe interdisciplinaire.
- h) La capacité d'une bonne expression écrite et orale, en langage technique couramment, en utilisant, des termes juridiques clairs précis.
- i) La connaissance suffisante d'une langue étrangère pour pouvoir travailler efficacement dans le domaine juridique.

Les trois premières compétences spécifiques mentionnées ci-dessus (a, b, c) sont réputées être les plus importantes, car elles sont apparues parmi les cinq compétences choisies par chaque groupe de parties prenantes dans le domaine du droit. Les six autres compétences mentionnées ci-dessus variablement apparaissent dans les listes de classement produit par les répondants.

### **2.3. La note de la réalisation de niveau**

Comme avec les compétences génériques, les répondants ont évalué le niveau d'atteinte des compétences spécifiques comme relativement faible. Bien que tous les groupes de répondants étaient insatisfaits du niveau de réalisation, les raisons de la faible cote de rendement peuvent différer d'un groupe de répondants à l'autre. Ceci sera discuté dans la section suivante.

### 3. L'interprétation des résultats

---

Sur la base des discussions au sein du groupe SAG, les observations suivantes peuvent être faites pour interpréter les résultats de l'enquête en ce qui concerne l'importance et le niveau de réalisation des compétences.

#### 3.1. *Les observations relatives à l'accord global sur l'importance de la plupart des compétences génériques et spécifiques*

L'appréciation par les répondants de l'importance de la grande majorité des compétences génériques et spécifiques indique une prise de conscience générale de la nécessité de la formation juridique pratique adaptée. Cela est souligné par le fait que les compétences génériques relatives aux compétences de la pensée et de la communication ont été classés parmi les compétences importantes les plus élevées. Et l'importance de ces compétences en harmonie avec le niveau élevé de l'importance attribuée à des compétences spécifiques impliquant la recherche juridique, la pensée, le raisonnement et la communication.

En effet, les aspects de la profession juridique ont été implicitement reconnus comme des compétences importantes. Ainsi, le groupe SAG a remarqué que les compétences spécifiques les plus importantes appartiennent à trois grandes catégories : la connaissance du droit, la pensée et le raisonnement, et l'éthique professionnelle et de l'engagement.<sup>7</sup>

Les taux élevés de chômage dans plusieurs pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient peuvent expliquer l'accord global entre les universitai-

---

<sup>7</sup> Il est intéressant de noter que certaines compétences (génériques : l'engagement, les droits de l'homme; spécifiques : droits de l'homme et de primauté du droit, en proposant de nouveaux systèmes et solutions juridiques) ont été évalués par certains intervenants comme étant plus importantes que les compétences d'analyse et de l'application des connaissances dans des situations pratiques. Cela pourrait faire écho aux besoins actuels locaux du Moyen-Orient et Afrique du Nord au milieu de l'instabilité politique ou les exigences d'une transition vers la démocratie ou, dans certains cas, les besoins de la justice transitionnelle.

res, les étudiants et les diplômés, d'une part, et les employeurs, d'autre part, sur l'importance des aptitudes et des compétences en matière d'éducation juridique. En réponse au chômage, les universités cherchent à adapter leurs programmes d'études aux besoins du marché en vue d'accroître la «employabilité» ou de la compétitivité de leurs diplômés aux niveaux régional et international.

D'autre part, les écarts marginaux entre les compétences pourraient être dus à l'incompréhension de certaines compétences telles qu'il est formulé dans le questionnaire. La possibilité de malentendu provient de l'apparente incohérence de la notation de certaines compétences inter- liés ou mutuellement complétant Par exemple, les compétences spécifiques liées à la prise de conscience des phénomènes philosophiques et autres sous-tend la loi et la compréhension des modes alternatifs de règlement des différends étaient classé comme moins importants, bien qu'ils peuvent être considérés comme des aspects particuliers de la connaissance de la loi, qui a été classé comme le plus important. Comme la plupart des compétences qui ont été manifestement classé aussi important, l'incompréhension est résolue en faveur de l'importance des compétences pertinentes. Si l'incompréhension pouvait interpréter ces incohérences, on peut conclure avec certitude que toutes les compétences ont été approuvées aussi important.

### **3.2. *Les observations relatives à la faible cote du niveau de réalisation***

Alors que les répondants au questionnaire ont souligné généralement l'importance des compétences génériques et spécifiques (avec des écarts dans l'ordre d'importance), ils ont également démontré une vision commune que ces compétences ne sont pas atteints à un niveau satisfaisant par les programmes de droit existants - Non une compétence unique a été classé 3 ou plus. A première intuition, ce résultat pourrait ne pas être surprenant puisque les programmes existants ne sont pas, vraiment, fondée sur les compétences en premier lieu. Cependant, d'autres facteurs peuvent avoir contribué à la faible cote de réalisation des compétences.

Premièrement, il n'est pas rare qu'un écart peut exister entre les attentes et les besoins des employeurs et la façon dont les facultés de droit définient leurs missions ou leurs objectifs programmes de la

conception de droit.<sup>8</sup> Le marché peut avoir des attentes élevées d'un programme de droit. En revanche, lors de la conception d'un programme de droit, les universitaires peuvent supposer que les employeurs fourniront des diplômés récents avec la formation continue et le développement.

Un deuxième facteur peut être que les compétences enseignées par le biais des programmes de droit existants ne correspondent pas exactement aux besoins des employeurs. Par exemple, en ce qui concerne la communication par écrit, les élèves peuvent apprendre comment rédiger une déclaration des cas, mais pas de contrats, alors que les employeurs peuvent attendre les étudiants d'être formés à diverses formes de rédaction juridique.

Troisièmement, l'évaluation du niveau de réalisation des employeurs peut signaler l'absence de lien suffisant entre les universités et les employeurs : Les employeurs risquent de ne pas être consultés lorsque les programmes sont révisés. Par conséquent, les universitaires peuvent se concentrer sur les autres compétences que celles qui sont nécessaires pour le marché. Ainsi, alors qu'un programme de droit peut comprendre certaines compétences ces compétences pourraient simplement être sans importance pour le marché.

---

<sup>8</sup> L'écart entre les attentes des employeurs et les programmes de droit de la façon dont sont conçus a été reconnue et traitée dans d'autres régions. Par exemple : Alexa Z. Chew et Katie Rose Guest Pryal, « Comblent le fossé entre l'école de droit et de la pratique du droit » présenté à l'Université de l'école carloina au nord de la loi 25. Le festival annuel de l'apprentissage juridique, 13-14 Février, 2015, disponible à [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2575185](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2575185) (dernière visite le 10 Avril, 2015) ; James E. Moliterno, « L'avenir de l'éducation juridique Réforme '40 Pepperdine L. Rev. 423 (2013) à 427 ; aussi, sur l'Australie voir : <http://www.liv.asn.au/Mobile/Home/PresidentsBlog/BlogPost.aspx?blogpostid=347534> (Dernière visite le 10 Avril, 2015) ; et pour une étude générale sur l'écart entre les programmes universitaires et les attentes des employeurs en Afrique du Sud voir : Hanlie Griesel et Ben Parker, Graduate Attributes : une étude de base sur les diplômés sud-africains dans la perspective des employeurs (2009) de l'enseignement supérieur en Afrique du Sud et l'autorité de qualification africaine du sud,



# V

## L'élaboration du Profil - méta pour le droit

### 1. La description du processus

Lors de la deuxième assemblée générale tenue à Bilbao, en Espagne, le 28 Septembre à Octobre 3, 2014, le groupe SAG a développé un méta-profil pour un programme de droit fondé sur l'examen et la discussion des résultats du processus de consultation. Ainsi, les compétences génériques ont d'abord été examinées, et une liste définitive des compétences génériques du point de vue du groupe SAG a été préparé. Cela impliquait en omettant certaines compétences génériques, la fusion d'autres, et en conservant un certain nombre de compétences proposées originales.

Pour déterminer la liste finale des compétences génériques, le groupe SAG a pris en compte :

- Le consensus entre les parties prenantes (corrélation élevée), ce qui indique que les compétences génériques pertinentes devraient être conservées.
- Le classement par les intervenants comme un facteur de contrôle à l'égard de certaines compétences qui ont été donnés poids variant par les parties prenantes. Le groupe SAG a constaté que le classement des compétences par les répondants ont indiqué la priorité parmi les compétences importantes et ne visait pas à sous-estimer les compétences qui ne sont pas classés parmi les 5 compétences.

- Le jugement du groupe SAG, en particulier en cas d'incohérences (apparentes) dans les résultats du processus de consultation. (L'interprétation des résultats de la section précédente explique des exemples de telles incohérences.)

Une approche similaire a été adoptée à l'examen des compétences spécifiques. Cependant, le groupe SAG a décidé de maintenir la liste originale des compétences spécifiques, sans aucune omission. En effet, chacune des compétences spécifiques avaient tendance à être bien évalué par trois groupes distincts des parties prenantes des quatre groupes, quoique différents groupes à l'égard de telle ou telle compétence.

Alors que la liste originale des compétences spécifiques a été retenue, le groupe SAG accord sur les vingt compétences génériques suivantes (sur les 28 compétences originales proposées) :

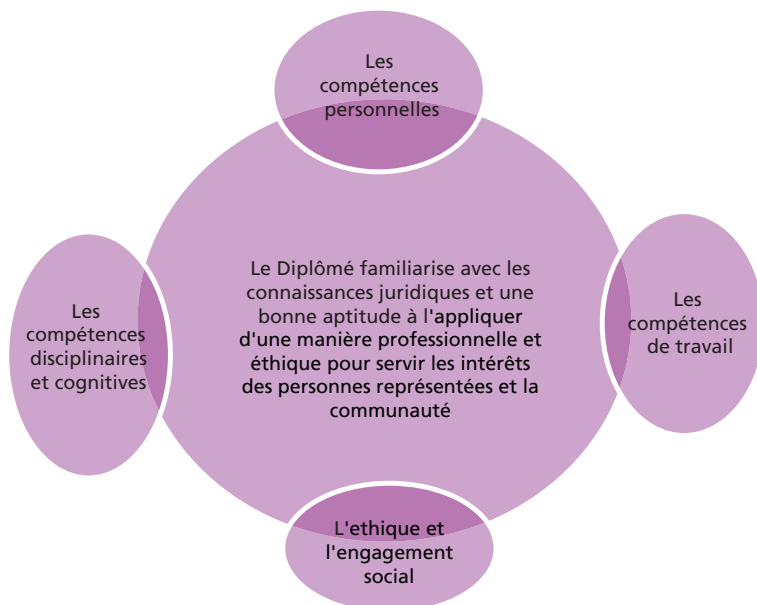
1. Maintenir la formation continue.
2. Prendre des décisions logiques.
3. Diriger efficacement.
4. Être innovateur et créatif.
5. Être flexible et s'adapter à la situation différente.
6. Initiative.
7. L'auto- motivation.
8. Assertive.
9. Avoir une pensée critique, l'analyse et la synthèse.
10. Identifier et résoudre les problèmes.
11. Appliquer les connaissances dans les situations pratiques.
12. Gérer efficacement son temps.
13. Communiquer oralement et par écrit avec des publics différents.
14. Travail en équipe interdisciplinaire et autonome.



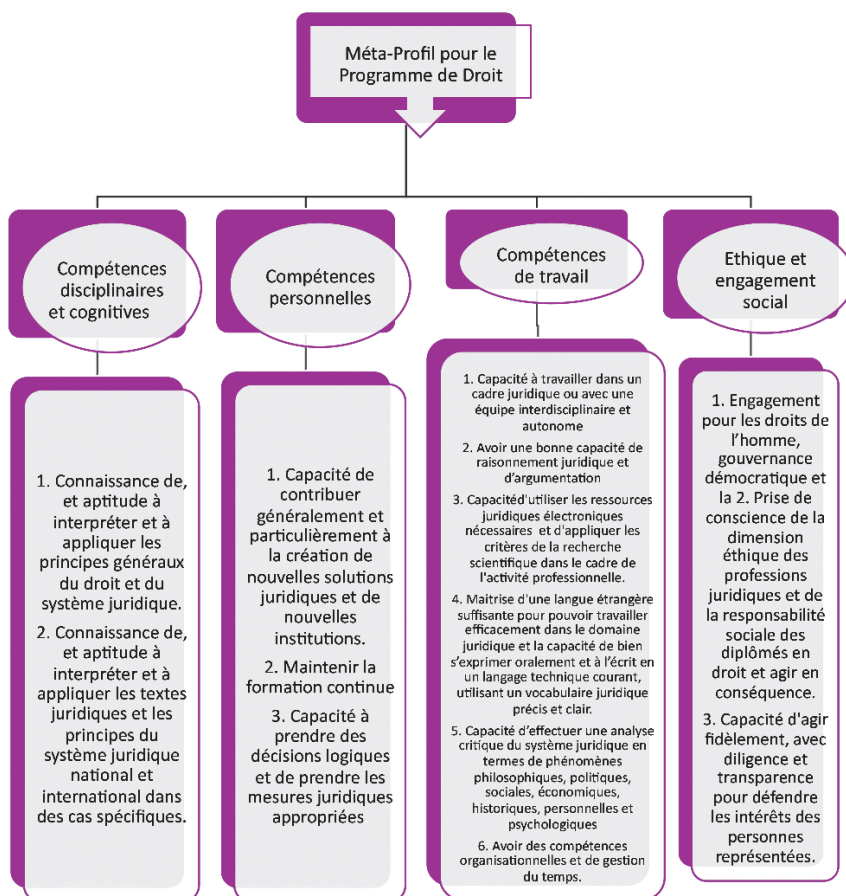
15. Communiquer avec une seconde langue.
16. Rechercher des informations à partir d'une variété de sources, en utilisant les technologies de l'information et de la communication.
17. Le Sens de l'organisation, la gestion du temps en particulier.
18. Agir de façon éthique avec un sens du dévouement et de responsabilité sociale.
19. La sensibilisation et l'attention pour les intérêts de la communauté, y compris l'environnement, les valeurs, le respect de la diversité et du multiculturalisme.
20. Les droits de l'homme.

## **2. La présentation du méta- profil pour un programme de droit**

Le groupe SAG a synthétisé les compétences génériques et spécifiques. En conséquence, quinze compétences ont été identifiées pour former le méta- profil pour un programme de droit. Comme le prochain graphique montre, ces compétences appartiennent à quatre catégories principales.



Les quatre catégories de synthèse se décomposent comme suit :



Les composants du méta- profil et leur caractérisation sous quatre catégories principales en lien avec les compétences génériques et spécifiques d'origine. Le méta- profil est censé d'englober les compétences essentielles validées par l'enquête sur les compétences génériques et spécifiques. Le tableau suivant montre les liens entre chaque composant du méta- profil et ses racines dans les compétences génériques (révisé par le groupe SAG dans la troisième assemblée générale tenue en Espagne) et les compétences spécifiques :

Les compétences génériques révisées	Les compétences spécifiques	La compétence clé	La Catégorie principale
Appliquer les connaissances dans des situations pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance et capacité à interpréter et appliquer les principes généraux du droit et du système juridique.</li> <li>• La connaissance de, et la capacité à, interpréter et appliquer les textes et les principes du système juridique national et international dans des cas spécifiques juridiques.</li> </ul>	<p>La connaissance de, et la capacité à, interpréter et appliquer les principes généraux du droit et du système juridique.</p> <p>La connaissance de, et la capacité à, interpréter et appliquer les textes et les principes du système juridique national et international dans des cas spécifiques juridiques.</p>	Les compétences disciplinaires et cognitives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être innovant et créatif.</li> <li>• Faire preuve de souplesse et d'adaptation à la situation différente.</li> <li>• Initiative.</li> <li>• Auto-motivation.</li> <li>• Péremptoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité de contribuer à la création de nouvelles solutions juridiques et les institutions dans les affaires générales et particulières.</li> </ul>	La capacité de contribuer à la création de nouvelles solutions juridiques et les institutions dans les affaires générales et particulières.	Les compétences personnelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher des informations à partir d'une variété de sources, en utilisant les technologies de l'information et de la communication.</li> <li>• Maintenir la formation continue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité à utiliser les ressources nécessaires juridiques électroniques dans le cadre de la réalisation d'une pratique juridique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir la formation continue.</li> </ul>	
Prendre des décisions logiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Capacité à prendre des mesures juridiques appropriées dans différents lieux.</li> <li>• La capacité de déterminer les informations requises pour formuler un avis juridique.</li> <li>• Comprendre les principes et le processus de règlement extrajudiciaire des différends signifie dans le règlement des différends.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité de prendre des décisions logiques et de prendre des mesures juridiques appropriées.</li> </ul>	

Les compétences génériques révisées	Les compétences spécifiques	La compétence clé	La Catégorie principale
Diriger efficacement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité de fournir une expertise juridique en tant que membre d'une équipe juridique ou une équipe interdisciplinaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité à travailler dans un cadre juridique ou une équipe interdisciplinaire et autonome.</li> </ul>	Les compétences de travail
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir une pensée critique, l'analyse et la synthèse.</li> <li>Identifier et résoudre les problèmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une bonne capacité de raisonnement juridique et de l'argumentation, et des points de vue différents de compréhension et de les articuler afin de proposer des solutions raisonnables.</li> <li>La capacité d'analyser des documents juridiques complexes et de résumer leurs arguments avec précision.</li> <li>La capacité d'analyse critique du système juridique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le raisonnement juridique, l'analyse et l'argumentation.</li> </ul>	
Prendre des décisions logiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité d'appliquer des critères de recherche scientifique dans le cadre de l'activité professionnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité d'appliquer des critères de recherche scientifique et l'utilisation des ressources électroniques dans le cadre de la réalisation d'une activité professionnelle.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer oralement et par écrit avec des publics différents.</li> <li>Communiquer dans une langue seconde.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité pour une bonne expression écrite et orale, en langage technique couramment, en utilisant précisément, les termes juridiques clairs.</li> <li>Une connaissance suffisante d'une langue étrangère pour pouvoir travailler efficacement dans le domaine juridique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité d'une bonne communication écrite et orale professionnelle, et la capacité à utiliser une deuxième langue</li> </ul>	
Avoir une pensée critique, l'analyse et la synthèse.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La prise de conscience critique des phénomènes philosophiques, politiques, sociaux, économiques, historiques, personnelles et psychologiques et de les prendre en considération dans la création, l'interprétation et l'application de la loi.</li> </ul>	La capacité d'analyse critique du système juridique en termes de phénomènes philosophiques, économiques, sociaux, politiques et autres.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>La Gestion du temps.</li> <li>Diriger efficacement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dévouement.</li> <li>La capacité d'appliquer des critères de recherche scientifique dans le cadre de l'activité professionnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les compétences organisationnelles, en particulier la gestion du temps.</li> </ul>	

Les compétences génériques révisées	Les compétences spécifiques	La compétence clé	La Catégorie principale
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les droits de l'homme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'engagement à la justice et l'équité dans toutes les situations dans lesquelles le diplômé en droit est impliqué.</li> <li>• L'engagement envers les droits de l'homme, la gouvernance démocratique et la primauté du droit.</li> </ul>	L'engagement envers les droits de l'homme, la gouvernance démocratique et la primauté du droit.	L'engagement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La sensibilisation et l'attention pour les intérêts de la communauté, y compris l'environnement, les valeurs, le respect de la diversité et du multiculturalisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prise de conscience de la dimension éthique des professions juridiques et de la responsabilité sociale des diplômés en droit, et agir en conséquence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prise de conscience de la dimension éthique des professions juridiques et de la responsabilité sociale des diplômés en droit, et agir en conséquence.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir éthiquement avec un sens du dévouement et de responsabilité sociale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prise de conscience de la dimension éthique des professions juridiques et de la responsabilité sociale des diplômés en droit, et agir en conséquence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité d'agir avec loyauté, diligence et de manière transparente dans la défense des intérêts des personnes représentées.</li> </ul>	

### 3. Une explication des composants principaux du méta-profil pour le droit

Les résultats discutés suggèrent donc bien que la façon dont les programmes de droit existants sont conçus ne correspond pas aux attentes des employeurs. Reconnaisant que le recrutement de jeunes diplômés est une bonne indication de la qualité des résultats d'apprentissage d'un programme d'études, le groupe SAG a constaté qu'un méta-profil pour le droit devrait aborder les compétences et les valeurs (la combinaison de ce qui rend les compétences) attendues par les employeurs (ceux classés comme important) en plus du rôle des diplômés en droit dans la société en général.

Pour élaborer, le groupe SAG a examiné le rôle des avocats dans la société, en tenant compte des attentes des employeurs inférer à partir des résultats de l'enquête. Ainsi, sur la base des connaissances tout

en sachant que les programmes existants du droit sont, par opposition à l'éducation fondée sur les compétences pour, le groupe SAG a décidé de formuler un résultat général du programme de droit qui est adapté à la pratique professionnelle.

On notera que, en reconnaissant la nécessité de répondre aux attentes des compétences professionnelles du marché, le groupe SAG rassemble des preuves de la validité de cette approche, non seulement à partir des résultats de l'enquête dans le projet T-Meda, mais aussi d'une large vue répandue que les compétences professionnelles doivent être intégrées dans l'éducation juridique.<sup>9</sup> Une justification sous-jacente de cette approche peut être que les facultés de droit devraient enseigner aux élèves ce dont ils ont besoin - pas ce que les universitaires pensent mieux.<sup>10</sup> De toute évidence, les étudiants en fin de compte se réjouissent de la pratique du droit sous une forme ou une autre.

Les membres du groupe ont discuté des facettes de la profession juridique. Il est avéré qu'une conception commune de la profession juridique et le rôle des avocats existe dans la loi SAG. Ainsi, la profession juridique est perçue à impliquer :

- La résolution des conflits et de fournir une représentation juridique de qualité dans les litiges ou autres moyens de règlement des différends, y compris l'arbitrage et la médiation ;
- Le consulting juridique et la rédaction, au service des intérêts des clients et pour l'atteinte de leurs objectifs en conformité avec la loi ;
- L'engagement à la justice et la promotion de la primauté du droit ;
- La politique contribuant à la politique et rédaction législative ;
- Contribution à la sensibilisation du public aux questions juridiques et aux droits.

---

<sup>9</sup> Sur ce point de vue, voir: Denise Platfoot Lacey, « Incorporation de professionnalisme dans l'éducation juridique » 18 J. L. Bus. Et l'éthique 41 (2012) ; Ian Holloway, « Le contexte évolué de l'éducation juridique » 76 Saskatchewan L. Rev. 133 (2013).

<sup>10</sup> Cf David R. Barnhizer, « Les objectifs et les méthodes de l'éducation juridique américain » 36 J. Legal Prof. 1 (2011-2012), aux pp. 5-8.

Pour remplir le rôle d'un avocat, diplômé en droit doit se familiariser avec les connaissances juridiques et une bonne aptitude à l'appliquer d'une manière professionnelle et éthique de servir les intérêts des personnes représentées et la communauté. Cette définition générale d'un diplômé en droit est conforme à la mission des universités partenaires du point de vue des facultés de droit. Il est également compatible avec la perception du rôle d'un avocat comme en témoignent les résultats de l'analyse de l'enquête menée par le biais du processus de consultation.

Penser et les compétences analytiques sont essentiels pour la pratique juridique. Les élèves doivent être formés pour analyser des situations de fait pour identifier les problèmes. Ils devraient également être en mesure d'interpréter les textes juridiques. Au-delà de l'analyse des situations de fait et l'identification des problèmes, les élèves devraient avoir la capacité de fournir des solutions. Par conséquent, la résolution de problèmes est une compétence essentielle supplémentaire reconnue dans la méta- profil. La capacité de prendre des mesures juridiques appropriées démontre le résultat de l'analyse des faits, l'identification du problème, et de fournir une solution.

La responsabilité éthique et sociale a été soulignée par les résultats de l'analyse des résultats du processus de consultation. Par conséquent, les compétences génériques et spécifiques concernant l'éthique, la responsabilité sociale et l'engagement envers les préoccupations du public et les questions ont été synthétisés dans une catégorie comme « l'éthique et l'engagement social ». Les diplômés devraient avoir développé un sens de l'engagement ; engagement envers l'équité et de la justice, la promotion de la primauté du droit, et l'amélioration des institutions juridiques dans la société.

En outre, les diplômés doivent acquérir des compétences interactives et personnelles. Ces compétences sont essentielles pour un avocat pour être en mesure de fournir une représentation juridique compétente, la gestion des relations clientel, et de négocier au nom et pour l'intérêt des clients. Les compétences pertinentes ont été regroupées dans une catégorie de « compétences personnelles ». La pertinence de l'auto-apprentissage ou de maintenir la formation continue pour la pratique juridique est accentuée par le fait que le droit est en constante évolution et les connaissances acquises au cours des études universitaires ne restera pas pertinente dans la pratique pour toujours. Comme un commentateur l'a dit : « Aucun avocat ne sait toute la loi qui serait utile de

savoir. Les avocats devraient avoir un niveau de connaissance des sujets juridiques fondamentaux de ligne de base ; au-delà de ce que chaque avocat doit savoir comment apprendre ce qui est nécessaire pour servir ses clients ». <sup>11</sup>

Il est à noter que, bien que certaines compétences ne soient pas bien mises en valeur par les parties prenantes, comme le travail en équipe interdisciplinaire ou de manière autonome et le sens du dévouement, le groupe SAG les a mis en évidence dans la méta- profil. En effet, ils sont compatibles avec d'autres compétences importantes en matière de travail et d'engagement. En effet, les compétences et les valeurs incarnées dans les autres compétences ne peuvent pas être remplies de manière plausible, sans compétences organisationnelles et de travail suffisant.

En outre, dans la détermination des composantes du méta- profil, le groupe SAG a pris en compte les développements potentiels liés à la mondialisation et la tendance à la libéralisation du marché, tout en tenant compte des besoins de la communauté de compte. Cela soutient les compétences comme la langue seconde, la connaissance des systèmes juridiques internationaux, et le travail en équipes interdisciplinaires.

---

<sup>11</sup> James E. Moliterno, « L'avenir de la réforme de l'éducation juridique » 40 *Pepperdine L. Rev.* 423 (2013) à 431.



# VI

## Concevoir le profil du diplôme en droit

La conception d'un profil de degré de loi a été fondée sur un examen de la méta- profil développé par le groupe SAG. Cet avis a pris la forme d'opposer la méta- profil avec des programmes de droit existants des universités partenaires.

À la lumière de l'examen du méta- profil, le groupe SAG a entrepris la conception d'un profil de diplôme en droit, une tâche qui a été effectuée au cours de la troisième assemblée générale tenue à Nicosie, à Chypre, en Février à 2015. Un profil de degré vise à expliquer les compétences clés contenues dans le méta- profil ; déterminer les cours à enseigner ; et associer chaque cours à la compétence clé appropriée et les résultats d'apprentissage efficaces.

### 1. Contrastant la méta- profil avec les programmes de droit existants

Les membres du groupe SAG ont signalé, à titre individuel, une comparaison générale entre les profils de leurs programmes de droit respectifs et la méta- profil pour le droit.

Les conclusions de ces rapports soulignent le fait que leurs programmes de droit convergent avec le méta- profil dans le respect des diverses compétences. Cependant, les compétences sont reconnues implicitement - les programmes existants n'ont pas assez de transparence dans la présentation des compétences, des objectifs et des résultats d'apprentissage pertinents. En outre, des divergences existent en termes de

certaines compétences ne sont pas définies dans les profils existants ou l'absence de définition précise des objectifs basés sur les compétences de chaque module.

Par conséquent, il a été généralement commenté par les journalistes que le méta- profil pour le droit peut être bénéficié de l'amélioration de la description existante de certains cours et qu'il peut également contribuer à l'élaboration de mesures d'assurance qualité pertinentes relatives à la définition et à la mesure de l'apprentissage destiné résultats.

## **2. Finaliser les compétences clés**

Les compétences clés ont été intégrées dans le profil de degré pratiquement comme indiqué dans le méta- profil. Cependant, la loi SAG a identifié les niveaux de progrès d'un certain nombre de compétences. Une liste modifiée des compétences clés a été produit comme une référence pour le profil de degré ; Ainsi:

1. La connaissance de, et la capacité à, interpréter et appliquer les principes généraux du droit et du système juridique.
2. La connaissance de, et la capacité à, interpréter et appliquer les textes et les principes du système juridique national et international dans des cas spécifiques juridiques.

*Pour les besoins de compétences clés 1 et 2, la «connaissance» est le résultat de l'assimilation de l'information, des faits, des principes, des théories et pratiques liées à la loi.*

- 3a. La capacité de contribuer à la création de nouvelles solutions juridiques et les institutions en général (cas simples).
- 3b. La capacité de contribuer à la création de nouvelles solutions et des institutions juridiques dans des cas particuliers (avancé).
4. Maintenir la formation continue.
- 5a. La capacité de prendre des décisions logiques.
- 5b. La capacité de prendre des mesures juridiques appropriées.

6. La capacité à travailler dans un cadre juridique ou une équipe interdisciplinaire et autonome.
- 7a. Le raisonnement juridique de base et de l'analyse.
- 7b. L'argumentation dans les cas avancés.
8. La capacité d'appliquer des critères de recherche scientifique et l'utilisation des ressources électroniques dans le cadre de la réalisation d'une activité professionnelle.
- 9a. La capacité d'une bonne communication écrite et orale.
- 9aa. La capacité d'une bonne communication écrite et orale professionnelle.
- 9b. La possibilité d'utiliser une langue seconde.
10. La capacité d'analyse critique du système juridique en termes de phénomènes philosophiques, économiques, sociaux, politiques et autres.
11. Les compétences organisationnelles, en particulier la gestion du temps.
12. L'engagement envers les droits de l'homme, la gouvernance démocratique et la primauté du droit.
13. La prise de conscience de la dimension éthique des professions juridiques et de la responsabilité sociale des diplômés en droit, et agir en conséquence.
14. La capacité d'agir fidèlement, de manière transparente et avec un sens de dévouement dans la défense des intérêts des personnes représentées et toutes les situations dans lesquelles le diplômé en droit est impliqué.

*Les compétences clés de 3-14 comprennent des capacités. Ils consistent à appliquer et utiliser les connaissances.*

Ces compétences doivent être réalisées par l'enseignement des cours pertinents.

### 3. Les Cours

---

Le groupe de loi SAG a identifié les domaines de base de connaissances juridiques. Ce faisant, le groupe de loi SAG a tiré sur les programmes de droit existants des universités partenaires. Les domaines du tronc commun sont donc :

- Le droit civil.
- Le droit commercial.
- Le droit constitutionnel.
- Le droit administratif.
- Le droit pénal.
- La procédure civile, y compris la preuve et l'exécution.
- La procédure pénale.
- Le droit du travail.
- Le droit international public.
- Le droit international privé.
- Le droit de la famille.

En plus des domaines ci-dessus de connaissances juridiques, la réalisation des compétences clés nécessite « des offres de soutien » pour être inclus dans le profil de degré. Ces offres comprennent :

- Une deuxième langue.
- La méthode juridique.
- Les exercices juridiques.
- Le droit comparé.
- L'histoire du droit.

- La philosophie du droit.
- L'introduction au Fiqh islamique.
- Les fondations de Fiqh (les règles d'interprétation).

#### 4. Les résultats d'apprentissage efficaces

Les résultats d'apprentissage peuvent être définis comme des déclarations de ce qu'un apprenant sait, comprend et est capable de faire à la fin d'un processus d'apprentissage. Un résultat d'apprentissage efficace doit être précis, pratique, et évaluables ; il est la preuve que l'élève est capable d'utiliser et appliquer les connaissances dans des situations pratiques.

Pour écrire les résultats d'apprentissage efficaces, la loi SAG a :

- organisé les cours par le niveau de l'année ;
- associé chaque cours avec les compétences appropriées (ou niveau de compétence) ;
- élaboré les acquis d'apprentissage capables de mesurer les compétences associées à chaque cours.

Avec les cours contenus dans le profil de degré, le programme peut être mis en œuvre en l'espace de quatre années universitaires (huit semestres). L'Université du Caire a été choisie pour mener à bien la mise en œuvre expérimentale du profil de degré, en tout ou en partie, pendant la durée de vie du projet T - Meda.

Le résultat de cet exercice a été le plan suivant de l'étude, comprenant des cours avec des compétences et des résultats d'apprentissage efficaces associés à chacun. Les cours ont été classés au niveau de l'année scolaire. Cependant, le plan d'étude établit des lignes directrices pour la ligne de progression de l'apprentissage, qui peut être modifié par l'université mise en œuvre conformément à ses propres règlements et le système scolaire.

## Profil de diplôme du programme d'un Licence en droit

Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
<b>Année académique 1 / 1<sup>er</sup> semestre</b>		
L'Introduction au droit	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être en mesure d'identifier les sources et les diverses branches du droit.</li> <li>• Pour être capable d'expliquer la théorie générale du droit.</li> </ul>
	3a	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable de classer les relations juridiques et déterminer la loi applicable.</li> </ul>
	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable de débattre les questions juridiques et de résoudre les problèmes de base par le travail d'équipe.</li> </ul>
	12	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable de démontrer l'importance de la primauté du droit en présentant un cas ou une question spécifique.</li> </ul>
Les systèmes politiques et les principes constitutionnels	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable de reconnaître les différents systèmes politiques.</li> <li>• Être capable d'identifier les principes généraux de droit constitutionnel dans une approche comparative.</li> </ul>
	10	Être capable d'enquêter et de faire rapport par écrit les facteurs politiques qui affectent les constitutions.
Le droit international public	1	Être capable d'indiquer les sources et les personnes morales de droit international.
	2	Être capable de comparer les similitudes et les différences entre le droit international et le droit interne.
	9b	Être capable de lire des documents pertinents dans une langue étrangère.
	10	Être capable de décrire par écrit comment le droit international a transformé et développé dans le contexte des développements politiques et économiques internationales.
	12	Être capable d'illustrer le rôle du droit international par le règlement des différends et les cas des droits de l'homme.

Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
L'Introduction au droit commercial	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable d'identifier les sources du droit commercial et de leur hiérarchie.</li> <li>Être capable de distinguer les différents types d'actes et contrats commerciaux.</li> <li>Être capable d'énumérer les exigences nécessaires pour acquérir le caractère du marchand.</li> </ul>
	3a	Être capable de produire une structure d'une transaction en impliquant la disposition d'une entreprise commerciale (une boutique / vente commerciale de l'entreprise en tant qu'entreprise).
L'Introduction à l'économie	1	Être capable de résumer les théories de base dans les économies.
	6	Être capable de collaborer à des groupes pour expliquer les politiques économiques contemporaines.
	10	Être capable d'analyser l'impact économique de certaines politiques législatives.
<b>Année académique 1 / 2<sup>ème</sup> semestre</b>		
Le droit pénal (La théorie générale)	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de mémoriser les principes et règles du droit pénal.</li> <li>Être capable d'expliquer les éléments du crime.</li> <li>Être capable d'expliquer les différents types de punition.</li> </ul>
	3a	Être capable de déduire des circonstances donnant lieu à la responsabilité pénale dans un certain ensemble de faits.
	7a	Être capable d'analyser des situations de fait et de découvrir différentes formes de complicité criminelle.

Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
L'introduction à la loi islamique	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable d'indiquer les sources de la loi islamique et de leur hiérarchie.</li> <li>• Être capable de reconnaître le développement des différentes écoles de jurisprudence dans la loi islamique.</li> <li>• Être capable d'expliquer les maximes choisies de la loi islamique et de les utiliser pour expliquer les décisions particulières.</li> </ul>
Le droit administratif	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable d'identifier les sources et les diverses branches de la loi administrative.</li> <li>• Être capable d'examiner la théorie générale de la loi administrative.</li> <li>• Être capable de reconnaître les différentes formes de répartition des compétences administratives (centralisation, décentralisation, déconcentration).</li> </ul>
	3a	Être capable de résoudre les problèmes de base en matière de la loi administrative.
	6	Être capable de collaborer et de développer un système hiérarchique de prise de décision au sein d'un groupe.
Le financement public	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable de décrire le cadre constitutionnel pour les recettes et les dépenses publiques et la dette publique.</li> <li>• Être capable d'examiner l'interaction entre le pouvoir exécutif et le parlement à faire passer le budget général.</li> <li>• Être capable d'identifier les moyens juridiques et les entités concernées par le suivi de la mise en œuvre du budget général.</li> </ul>
	5a	Être capable de distinguer les différents chefs des recettes publiques et d'identifier la tête appropriée relative à une situation particulière.
	12	Être capable de démontrer l'importance de la transparence et le contrôle parlementaire sur le réglage et la mise en œuvre du budget général que les aspects d'assurer la primauté du droit dans une société démocratique.



Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
Les sources d'obligations	1	Être capable d'identifier les sources d'obligations et les éléments de chacun.
	3a	Être capable de résoudre les problèmes de base.
	3b	Être capable d'apprécier les points controversés de la loi et de formuler une opinion là-dessus.
	7a	Être capable d'analyser des situations de fait pour déterminer si une obligation existe et sur quelle base juridique, et d'écrire un avis motivé.
La méthode de recherche juridique	4	Être capable d'utiliser les ressources juridiques pour obtenir des informations juridiques.
	6	Être capable de produire un essai par le travail d'équipe.
	8	Être capable d'utiliser et de récupérer des informations juridiques au moyen de ressources juridiques électroniques, comme les bases de données juridiques.
	9a	Être capable d'expliquer les conclusions de la recherche et de résumer les documents juridiques par écrit d'une manière scientifique.
	11	Être capable de préparer des missions et de les soumettre dans les délais.
<b>Année académique 2 / 1<sup>er</sup> semestre</b>		
Les règles d'obligations	2	Être capable d'expliquer les concepts juridiques, les principes et les règles relatives à l'exécution des obligations et les recours juridiques disponibles pour le débiteur.
	3b	Être capable de résoudre les problèmes avancés portant sur des questions complexes.
	6	Être capable de collaborer à des groupes d'examiner la jurisprudence sur un aspect particulier des règles d'exécution et de présenter des conclusions quant à savoir si les solutions juridiques pertinentes protègent le créancier, sont dures sur le débiteur, ou trouver un juste équilibre entre les intérêts contradictoires de créanciers et débiteurs.

Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
Le droit administratif (les contrats administratifs)	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable d'expliquer les contrats administratifs, les distinguer des autres types de contrats.</li> <li>Être capable de caractériser le type de contrat approprié pour l'exécution d'un service public.</li> </ul>
	3b	Être capable de recommander l'action appropriée à prendre par l'administration publique en réponse à un comportement particulier de l'entrepreneur.
L'histoire de la loi	1	Être capable de décrire l'évolution historique de la loi.
	9a	Être capable d'enquêter sur les différences entre les systèmes juridiques anciens et de les exprimer par écrit.
	10	Être capable d'identifier les phénomènes politiques, sociaux et économiques qui ont influencé le développement de la loi et de décrire des exemples par écrit.
Le droit constitutionnel	2	Être capable d'expliquer les principes et les règles de la Constitution et l'organisation des autorités de l'Etat.
	3b	Être capable d'évaluer une affaire constitutionnelle réelle ou hypothétique et construire des solutions alternatives.
	6	Être capable de débattre des questions constitutionnelles en groupes et collaborer à la présentation des conclusions.
	12	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de reconnaître les libertés publiques et les libertés consacrées dans la constitution.</li> <li>Être capable de démontrer l'importance de la protection constitutionnelle des droits de l'homme et la gouvernance démocratique dans la société en décrivant le développement historique de ces droits dans le pays.</li> </ul>

Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
Les organisations internationales	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de reconnaître et de décrire les différents types d'organisations internationales et de leurs rôles.</li> <li>Être capable de comparer les différentes organisations en termes de structure et de son mandat.</li> </ul>
	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable d'utiliser les compétences en informatique ou informatique et des techniques de communication comme outils pour l'accès aux documents primaires d'IO et de soutenir la connaissance.</li> </ul>
Les documents commerciaux	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable d'identifier les différents instruments négociables.</li> <li>Être capable d'examiner les relations et les passifs pertinents découlant des instruments négociables.</li> </ul>
	6	Être capable de résoudre les problèmes relatifs à des créances découlant des instruments négociables en équipe et présenter la solution proposée.
	11	Être capable d'établir un cadre pour le suivi et la conservation des droits d'un client en tant que titulaire d'un papier commercial.
<b>Année académique 2 / 2<sup>ème</sup> semestre</b>		
La criminologie et la pénologie	5a	Être capable d'examiner les différentes théories en criminologie et la pénologie et évaluer les points de force et de faiblesse dans chaque.
	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de faire valoir les intérêts et les valeurs sous-jacentes qui peuvent justifier la criminalisation d'une certaine ligne de conduite.</li> <li>Être capable de reconnaître les facteurs sociaux et économiques qui contribuent à une conduite criminelle.</li> <li>Être capable d'évaluer les politiques pénales et la critique de chaque type de sanction sur la base des aspects sociaux, économiques et éthiques de chacun.</li> </ul>

Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
Le droit du travail et de la sécurité sociale	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable d'expliquer les principes et règles du droit du travail concernant le contrat de travail.</li> </ul>
	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de signaler les politiques sociales, politiques et économiques qui touchent le droit du travail.</li> <li>Être capable de reconnaître les pouvoirs et les facteurs qui influent sur de bonnes affaires recueillir et les ramifications sociales et économiques des conflits collectifs du travail.</li> </ul>
Les fondements du Fiqh (les règles d'interprétation)	2	Être capable de démontrer les règles d'interprétation des textes juridiques et leur justification sous-jacente articulée par les écoles de jurisprudence islamique.
	5a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable d'utiliser les règles d'interprétation à faire des arguments juridiques.</li> <li>Être capable d'identifier les justifications logiques pour certains paradigmes linguistiques ou d'interprétation.</li> </ul>
La philosophie du droit	1	Être capable d'identifier les différentes écoles de la philosophie du droit.
	7a	Être capable d'analyser les concepts juridiques critiques.
	9a	Être capable d'examiner et de débattre des questions spécifiques dans la philosophie juridique.
	10	Être capable de discuter des institutions juridiques et de décrire l'argumentation philosophique pertinente à l'appui d'un point de vue particulier.

Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
Le droit civil (Les contrats nommés)	2	Être capable de caractériser les contrats particuliers et expliquer les règles juridiques applicables.
	3b	Être capable de résoudre les problèmes juridiques complexes impliquant différents aspects d'une relation juridique contractuelle.
	7b	Être capable d'écrire des arguments juridiques avec ou contre la position du droit existant à l'égard de certaines questions.
<b>Année académique 3 / 1<sup>er</sup> semestre</b>		
Le droit de l'entreprise	2	Être capable de distinguer les différents types d'entreprises et de leurs besoins d'incorporation.
	3b	Être capable d'identifier les types appropriés de la société pour des activités particulières et de prendre les mesures nécessaires.
	13	Être capable de défendre la gouvernance d'entreprise, sa dimension éthique et la responsabilité sociale.
Le droit de la famille	1	Être capable d'identifier les principes généraux du droit de la famille.
	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable d'analyser des situations hypothétiques impliquant le mariage, le divorce et les droits pertinents, et appliquer les règles du droit de la famille pour leur apporter des solutions.</li> <li>Être capable de résoudre les problèmes liés à l'héritage.</li> </ul>
	10	Être capable d'examiner les facteurs sous-jacents pour la pluralité existante de droit de la famille pour les différentes communautés au sein de l'Etat. Et expliquer les justifications des modifications successives.

Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
Les tribunaux administratifs	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de décrire l'organisation des tribunaux administratifs et la portée de leur compétence.</li> <li>Être capable de reconnaître le développement des différentes écoles de jurisprudence dans le droit comparé.</li> </ul>
	5b	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable d'identifier les points de droit relevant du champ d'application de la compétence des tribunaux administratifs dans un ensemble de circonstances et de déterminer les mesures appropriées.</li> <li>Être capable de rédiger une déclaration de cas de contrôle judiciaire des décisions administratives.</li> </ul>
	12	Être capable d'évaluer une décision du tribunal administratif concernant les droits de l'homme et le principe de la primauté du droit.
La procédure civile	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable d'expliquer les règles et les principes de procédure civile, et la compétence des tribunaux et des autorités compétentes.</li> <li>Être capable de citer la législation et la jurisprudence pertinente de la procédure.</li> </ul>
	5b	Être capable de résoudre les problèmes concernant l'identification de la procédure légale appropriée et l'examen critique d'une approche procédurale particulière (réelle ou hypothétique).
	8	Être capable de compiler les décisions des tribunaux au moyen de ressources électroniques et expliquer les éléments juridiques et logiques dans les constatations et le raisonnement.
	13	Être capable de défendre les aspects des procédures civiles du point de vue éthique.
	14	Être capable de démontrer la compréhension des conflits d'intérêts dans certaines circonstances et déterminer le plan d'action approprié du point de vue de la responsabilité professionnelle.

Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
La terminologie juridique dans une langue étrangère	8	Être capable d'effectuer des recherches de base sur l'Internet en utilisant une deuxième langue.
	9b	Être capable d'utiliser des matériaux dans une deuxième langue.
<b>Année académique 3 / 2<sup>ème</sup> semestre</b>		
Le droit pénal - les crimes spécifiques	2	Être capable d'expliquer les éléments des crimes spécifiques contre des personnes ou des biens.
	5a	Être capable de déduire la responsabilité pénale dans certaines circonstances fondées sur un raisonnement juridique et des conclusions logiques.
Le droit de la preuve	2	Être capable d'identifier les moyens de preuve en matière civile et commerciale et les principes de fond et de procédure pertinente.
	5a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de résoudre les problèmes de base concernant l'admissibilité de la preuve.</li> <li>Être capable de montrer les règles logiques relatives à l'évaluation des présomptions.</li> </ul>
Le droit fiscal	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de comparer les règles applicables à l'imposition des particuliers et des différents types d'entités.</li> <li>Pour être capable d'identifier les autorités fiscales compétentes, leurs compétences et leurs pouvoirs.</li> </ul>
	4	Être capable de distinguer et de rechercher différents instruments législatifs et mesures législatives subordonnées émises et promulgué de différentes manières juridiques.
	5b, 7a	Être capable de discerner et de clarifier les faits pertinents pour la taxation dans une activité économique particulière, la forme juridique de l'entreprise et les transactions ; pour déterminer les mesures juridiques appropriées en conséquence.
	3b, 10	Être capable de formuler une nouvelle politique d'imposition et d'anticiper ses effets possibles sur les opérations commerciales et les contribuables en général.

Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
Le droit bancaire	2	Être capable d'expliquer le cadre de la réglementation des services bancaires aux niveaux international et local.
	3b	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de critiquer les fondements théoriques de la réglementation bancaire.</li> <li>Être capable d'analyser et d'appliquer la loi bancaire relative aux relations banquier - client.</li> </ul>
	4	Être capable de mener des recherches indépendantes dans les domaines de la fois la réglementation bancaire et le droit bancaire en utilisant les ressources en fonction des bibliothèques et électroniques.
L'arbitrage	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable d'expliquer le concept et les principes de l'arbitrage comme mode de règlement des différends.</li> <li>Être capable d'identifier les principaux instruments juridiques régissant l'arbitrage au niveau national et international.</li> </ul>
	3b	Être capable de choisir entre l'arbitrage institutionnel et l'arbitrage <i>ad hoc</i> , et de rédiger des clauses d'arbitrage appropriées.
	9aa	Être capable d'écrire des pétitions juridiques nécessaires dans le cadre de la procédure d'arbitrage.
	14	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de conclure les obligations éthiques de base d'un arbitre.</li> <li>Être capable de faire valoir, avec le raisonnement éthique et juridique, les cas impliquant des défis à des arbitres pour des raisons de manque d'indépendance ou de partialité.</li> </ul>
<b>Année académique 4 / 1<sup>er</sup> semestre</b>		
Les cours constitutionnelles	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de décrire la compétence de la Cour constitutionnelle.</li> <li>Être capable de comparer la fonction d'interprétation de la Cour constitutionnelle avec son pouvoir de vérifier la constitutionnalité des actions de l'exécutif et le Parlement.</li> </ul>
	9aa	Être capable d'annoter une décision de la cour constitutionnelle.



Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
Le droit international privé	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de distinguer les méthodes de détermination de la loi applicable dans une relation internationale privée.</li> <li>Être capable d'expliquer les motifs de la compétence des tribunaux dans un litige international.</li> </ul>
	3b	Être capable de résoudre des problèmes complexes impliquant la caractérisation problématique des relations juridiques et des institutions et de la pertinence des règles nationales et internationales.
	7b	Être capable de faire valoir des questions controversées en droit international privé et la politique publique.
La procédure pénale	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable d'identifier les règles et les principes de la procédure pénale, et la compétence des tribunaux et des autorités compétentes.</li> <li>Être capable citer la législation et la jurisprudence pertinente de la procédure.</li> </ul>
	5b	Être capable de résoudre les problèmes concernant l'identification de la procédure pénale juridique approprié et à l'examen critique d'une approche procédurale particulière (réelle ou hypothétique).
	8	Être capable de recueillir des décisions de justice au moyen de ressources électroniques et expliquer les éléments juridiques et logiques dans les constatations et le raisonnement.
	13	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de défendre les aspects des procédures pénales du point de vue éthique.</li> <li>Être capable de discerner les aspects de la responsabilité professionnelle et sociale dans les procédures pénales.</li> </ul>
	14	Être capable de démontrer l'appréciation de la responsabilité professionnelle dans la représentation des intérêts de l'accusé ou de la victime, en présentant une étude de cas de la jurisprudence.

Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
L'exécution forcée	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable d'expliquer les règles juridiques de l'exécution des obligations, la saisie et à la liquidation des biens du débiteur.</li> </ul>
	5b	Être capable d'identifier les mesures appropriées en ce qui concerne la protection des intérêts du créancier, les procédures d'exécution et de contester les décisions du juge de l'exécution.
Le droit de la propriété	1	Être capable de préciser la définition et la portée du droit de la propriété.
	2	Être capable d'expliquer la classification des biens.
	3a	Être capable de résoudre les problèmes liés au droit de propriété.
	3b	Être capable de reconnaître les problèmes communs relatifs à la propriété et des droits réels et proposer une éventuelle réforme juridique.
Le droit comparé	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de reconnaître les différents systèmes juridiques.</li> <li>Être capable de comparer et d'opposer les éléments clés du système juridique national et une langue étrangère à l'égard d'un sujet donné.</li> </ul>
	7a	Être capable d'analyser, interpréter et présenter les différences entre les différents systèmes juridiques.
	9b	Être capable d'utiliser des matériaux dans une deuxième langue.
<b>Année académique 4 / 2<sup>ème</sup> semestre</b>		
La méthode et les exercices juridiques	3b	Être capable de lire et d'analyser la jurisprudence et la doctrine efficace.
	6	Être capable de remplir individuellement et en équipe des missions de recherche et de l'interprétation des règles juridiques, ainsi que leur application.

Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
La méthode et les exercices juridiques (cont.)	9aa	Être capable d'écrire des mémos professionnels juridiques, mémoires ou autres formes de textes juridiques, en utilisant le langage juridique et de la terminologie, y compris les citations avec précision.
	11	Être capable de donner la priorité à quelques tâches en groupes et individuellement sur la même période de temps et de les soumettre à temps.
	14	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable de reconnaître les principes de responsabilité professionnelle.</li> <li>• Être capable d'identifier les situations de conflit d'intérêts.</li> </ul>
Le droit maritime	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable d'expliquer les relations entre les régimes juridiques régissant les transactions commerciales internationales relatives à la circulation des navires, des marchandises et des personnes dans des milieux maritimes et de l'espace.</li> <li>• Être capable de décrire de façon critique l'harmonisation de la réglementation internationale privée du droit maritime, droit aérien et le droit spatial par l'adoption des traités et conventions internationales.</li> <li>• Être capable d'expliquer les principes de la responsabilité pour les activités maritimes et de l'espace.</li> </ul>
	6	Être capable de réfléchir par le travail d'équipe sur des idées et des arguments complexes et les relier à des questions et des circonstances dans l'économie politique mondiale contemporaine.

Les Cours	Les Compétences (Par les numéros de série dans la liste des compétences clés)	Les acquis d'apprentissage
Le droit de la propriété intellectuelle	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable de définir les différents types de droits de propriété intellectuelle.</li> <li>• Être capable d'expliquer les principes et les règles qui régissent chaque type de droits de propriété intellectuelle.</li> </ul>
	7b	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable de présenter des arguments pour ou contre la politique législative relative à la portée de la protection et les procédures d'exécution ;</li> <li>• Être capable de réfléchir de manière critique sur les aspects économiques et éthiques de la protection juridique et les violations de certains droits de propriété intellectuelle.</li> </ul>
La faillite	2	Être capable de définir la faillite et d'expliquer ses règles et ses conséquences pour les commerçants individuels, les sociétés commerciales, et des tiers, par exemple, des employés et des créanciers.
	3b	Être capable de reconnaître les zones d'équilibre problématique entre le failli et les créanciers et de proposer des solutions et des politiques alternatives.

## VII

### La charge de travail des étudiants

La présentation de l'éducation fondée sur les compétences dans les programmes de droit tel que prévu par le profil / degré méta- profil ne conduira pas à les étudiants acquièrent les compétences spécifiées sauf si elles sont exposées à des activités d'apprentissage appropriées qu'ils peuvent accomplir dans le temps consacré à l'apprentissage. Cela nécessite que les enseignants reposent leur planification de leurs cours respectifs sur le temps des étudiants à faire en sorte que l'élève a une chance raisonnable d'atteindre (en espérant) tous les résultats d'apprentissage de chaque cours. Par conséquent, il est nécessaire d'estimer le temps qu'un étudiant aurait besoin pour répondre aux exigences des cours enseignés au cours d'un semestre.

Étant donné que les universités partenaires utilisent des crédits à peser leurs cours sans définir officiellement une mesure de temps pour la charge de travail des élèves, un questionnaire a été adressé aux enseignants et aux étudiants un semestre particulier (le premier semestre de la troisième année) pour trouver des enseignants et des étudiants perceptions de la charge de travail des élèves mesurée par le temps.

Le questionnaire demandait aux répondants, entre autres: le nombre d'heures de contact pour le cours par semaine, le temps d'un étudiant moyen nécessaire par semaine pour satisfaire aux exigences du cours, ainsi que les activités de travail étudiant indépendant et le temps nécessaires pour remplir chacun d'eux par semaine. L'analyse des résultats de l'enquête a révélé que le volume de travail de l'élève est perçu comme très élevé. Les étudiants ont suggéré qu'un étudiant en droit a besoin pour travailler environ 69 heures par semaine, alors que les enseignants

ont indiqué même une confiance plus élevée de près de 71 heures par semaine.

Les résultats de l'enquête pourraient être interprétés sur la base de la théorie et des enseignants axée sur l'éducation qui prévaut dans la plupart des universités partenaires. En se concentrant sur le contenu du cours qui est fourni principalement par le biais des conférences provoque généralement des enseignants à : élèves de surcharge avec des lectures lourds, attendent les élèves à mémoriser sans calculer le temps dont ils ont besoin pour répondre aux exigences du cours.

Par ailleurs, la coordination insuffisante entre les enseignants qui sont responsables pour les cours du même niveau d'apprentissage (par exemple, premier semestre pour les étudiants de troisième année) peut contribuer à surcharger les élèves avec le travail sans prendre en considération les exigences du reste des cours.

En outre, une question réglementaire peut être pertinente ici. Cela est, dans certaines universités, les étudiants sont autorisés à enregistrer 18 crédits par semestre. Si chaque crédit est perçu d'impliquer une heure de contact et deux heures de travail indépendant par semaine, alors étudiant de 18 crédits est censé travailler 54 heures par semaine.

Le groupe de SAG a constaté que la quantité de temps de travail de l'étudiant comme récupéré par le questionnaire est trop élevé pour une éducation basée sur les compétences possibles. Par conséquent, les membres du groupe ont discuté d'un mécanisme de calcul mesure du temps approprié de la charge de travail des étudiants par semestre.

Ce mécanisme est basé sur le concept de « l'étudiant moyen. » Ceci est parce que les étudiants varient en fonction de leurs capacités et le temps réel chacun a besoin pour remplir une tâche particulière. En outre, le groupe considère qu'un étudiant moyen ne fonctionnerait pas réaliste plus de 40 heures par semaine. Comme un nombre théorique d'heures hebdomadaires a été fixé à 40.

Pour calculer le temps de travail de l'étudiant dans un semestre, les étapes suivantes sont recommandées :

- a) Déterminer le nombre de semaines par semestre, y compris le temps d'examen.

- b) Multiplier le nombre de semaines par 40 heures pour déterminer les heures théoriques a besoin l'étudiant moyen par semestre pour répondre aux exigences des cours.

Ainsi, dans les universités partenaires où un semestre se compose de 15 semaines, les heures théoriques seront 600 heures, tandis que dans les universités avec les semestres de 16 semaines, les heures théoriques sont 640.

- c) Déterminer les activités pour le cours (par exemple, la lecture, les essais, les évaluations, etc.) et estimer le temps un étudiant moyen aura besoin de remplir chaque activité. Une attention particulière serait nécessaire dans le choix du matériel de lecture qui sont compréhensibles et faciles à lire pour l'étudiant moyen. Cela implique le style d'écriture, le niveau de la langue, et l'intensité des idées et des informations.
- d) Coordonner avec le reste des professeurs qui enseignent le même niveau des élèves à veiller à ce que la quantité de temps calculé pour tous les cours ne dépasse pas les heures théoriques par semaine. Cette coordination doit être effectuée dans l'esprit de collégialité. L'avantage de cette coordination est que chaque enseignant vérifiera que son cours contribue aux résultats d'apprentissage du programme.

Une fois le temps de travail de l'étudiant est mesuré, il doit être communiqué de manière transparente et conviviale du personnel et aux étudiants. En particulier, les enseignants devraient discuter avec les étudiants les activités du cours et le temps estimé pour leur travail dans le début du semestre et de leur donner des conseils sur les compétences et les résultats d'apprentissage liés à chaque activité. À la fin du semestre, l'enseignant doit discuter avec les élèves de la charge de travail réelle et le temps dont ils ont besoin pour répondre aux exigences du cours. L'ajustement du programme peut être fait pour le prochain semestre en conséquence.

Enfin, suivre cette approche fera en sorte que les élèves atteignent les résultats d'apprentissage identifiés dans le profil de degré. Par conséquent, les cours peuvent être comparés et accrédités entre les universités et la comparaison serait facilitée entre les crédits et les points ECTS.











